



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

CENTRE INTERFACULTAIRE
EN DROITS DE L'ENFANT

Sous la direction de *Philip D. Jaffé*

Grandir « pauvre » dans un pays riche : Regards sur la pauvreté infantile en Suisse

Présenté au
Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) de l'Université de Genève
en vue de l'obtention de la

Maîtrise universitaire interdisciplinaire en droits de l'enfant

par

Marine COULLERY

de

Sonceboz, Berne

Mémoire No CIDE 2019/MIDE 17-19/06

Jury :

Professeur Philip D. JAFFÉ
Assistante Özlem LAKATOS

SION

Avril 2019

Wherever we lift one soul from a life of poverty, we are defending human rights. And whenever we fail in this mission, we are failing human rights.

Kofi Annan

Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs du millénaire pour le développement, New York, 2010

Remerciements

Je souhaite en premier lieu exprimer ma plus grande et plus véritable gratitude à tous les enfants et les adolescents qui ont accepté de participer à ma recherche. Sans leur témoignage et leur contribution, ce travail n'aurait jamais pu voir le jour. Ainsi, merci pour votre confiance et votre collaboration.

Ensuite, j'adresse mes remerciements les plus sincères au Professeur Philip Jaffé ainsi qu'à Özlem Lakatos pour leur confiance, leur intérêt et la liberté accordés dans la réalisation de mon Mémoire.

Je désire également remercier l'ensemble des professionnels interrogés lors de ma recherche qui ont consenti à répondre à mes questions avec fidélité, gentillesse et disponibilité. Merci pour votre engagement et votre expertise. Mes remerciements les plus vifs vont au Secours d'hiver suisse et plus particulièrement à Madame Stampfli du secrétariat central pour son aide et sa contribution.

C'est finalement à vous ma famille, mes amis et mes collègues que va l'expression de ma plus vive reconnaissance pour votre présence, votre écoute lors de périodes de doute ainsi que pour vos encouragements. Les multiples échanges et discussions que nous avons pu partager ont permis de continuellement stimuler ma réflexion et de remettre sans cesse mon travail en question.

Résumé

Si la pauvreté revêt une signification particulière en fonction du contexte dans lequel elle s'inscrit, les effets possiblement engendrés sont à l'heure actuelle universellement reconnus : atteinte à la santé, péjoration de la vie sociale ou encore altération du bien-être physique et psychique. Lorsqu'elle concerne les enfants, la pauvreté génère une conséquence supplémentaire au sens où elle peut potentiellement représenter un risque de nuisance au développement intellectuel, social, physique et psychique de l'enfant.

Bien que si souvent adulée à l'étranger pour sa richesse, la Suisse compte parmi ses plus jeunes citoyens quelques 360'000 enfants et adolescents en situation de pauvreté ou à risque de le devenir. Cette réalité longtemps mise sous silence s'insère aujourd'hui dans l'agenda politique. Des mesures pour y répondre sont envisagées à l'instar du *Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté*. Exclue des processus de consultation et de réflexion, les enfants et les jeunes ne sont cependant pas invités à s'exprimer sur le quotidien qui est le leur.

Ce Mémoire tente à l'inverse d'étudier la pauvreté infantile au travers du regard des plus jeunes en développant une approche centrée sur l'enfant et ses droits : quelle définition consacrent-ils au sujet ? Quel en est leur vécu individuel ? En tentant de comprendre ce qu'implique concrètement la pauvreté pour ceux qui la vivent au quotidien, il s'agit in fine d'interroger la fiabilité et le bénéfice réel des projets actuels pour la jeune génération.

Mots-clés :

- Droits de l'enfant
- Pauvreté
- Suisse
- Participation
- Approche centrée sur l'enfant

REMERCIEMENTS	2
RESUME	3
1. INTRODUCTION.....	5
2. PARTIE THEORIQUE	8
2.1 DE QUOI PARLONS-NOUS ? DEFINITIONS DE LA PAUVRETE INFANTILE	8
2.1.1 DIMENSIONS DE LA DEFINITION	8
2.1.2 PANORAMA DEFINITIONNEL DU TERME	11
2.2 DE QUI PARLONS-NOUS ? SITUATION ACTUELLE EN SUISSE	13
2.2.1 CHIFFRES ET STATISTIQUES RELATIFS A LA PAUVRETE INFANTILE.....	13
2.2.2 AMPLEUR ET EFFETS DE LA PAUVRETE INFANTILE	19
2.2.3 BASES LEGISLATIVES NATIONALES, MESURES ET OBJECTIFS ACTUELS.....	21
2.2.4 L'ENFANT, CAPITAL HUMAIN ET FUTUR CITOYEN ?	28
2.3 REPENSER LA PAUVRETE INFANTILE PAR UNE APPROCHE CENTREE SUR L'ENFANT.....	29
2.3.1 PAUVRETE DES OPPORTUNITES, MATERIELLE ET DEMOCRATIQUE (BONVIN ET LARUFFA, 2018)	32
2.4 PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE	35
2.5 METHODOLOGIE : PERSPECTIVE DES ENFANTS	36
2.5.1 METHODES MOBILISEES	36
2.5.2 LA TRIPARTITION DE LA PAUVRETE COMME OUTIL D'ANALYSE	38
2.5.3 ENJEUX ET PRECAUTIONS ETHIQUES	41
3. RECHERCHE	43
3.1 POPULATION AYANT PRIS PART A LA RECHERCHE.....	43
3.2 RESULTATS	44
3.2.1 CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT ET DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT.....	44
3.2.2 PERSPECTIVES DE PRIORISATION DES DROITS DE L'ENFANT	47
3.2.3 DEFINITIONS DE LA PAUVRETE	49
3.2.4 DOMAINES DE VIE ET D'INTERET	50
3.3 ANALYSE DES DONNEES	53
3.3.1 MISE EN PERSPECTIVE	53
3.3.2 QUELLE PLACE POUR L'ENFANT ET SON VECU PRESENT ?	54
3.3.3 REDONNER LE POUVOIR A L'ENFANT	56
4. LIMITES DU TRAVAIL.....	57
5. CONCLUSION	58
6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	60
7. ANNEXES.....	65

1. Introduction

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies adopte unanimement la Convention relative aux droits de l'enfant (ci-après CDE ou Convention), texte qui garantit et protège les droits fondamentaux de tous les enfants. La Suisse ratifie quant à elle le présent texte le 24 février 1997. En raison de sa nature contraignante, la CDE lie les Etats qui l'adoptent et les obligent à respecter, appliquer et promouvoir les droits qui y sont énoncés (Zermatten, 2008). Comme le soulignent Bonvin et Stoecklin, « les droits contenus dans la CDE remettent en question les conceptions traditionnelles de l'enfance¹ » (2014, p. 63). La formule des « 3P » est souvent utilisée pour résumer les droits qui constituent la CDE (Hanson, 2017a). Premièrement, l'enfant est considéré comme une catégorie sociale distincte de l'adulte. Par la CDE, le droit à des **prestations** pour répondre aux besoins spécifiques qui sont les siens (éducation, santé, etc.) lui est reconnu. L'enfant étant une entité immature², la Convention affirme deuxièmement sa **protection** dans le but d'assurer les meilleures chances et conditions à son bon développement. En tant que véritable sujet, l'enfant acquiert finalement des **droits participatifs** à l'instar de l'expression libre de l'opinion pour toute question l'intéressant, du droit à la vie privée ou encore de la liberté de pensée, de conscience et de religion.

En préambule de la CDE, il est indiqué que les Etats parties reconnaissent « qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière » (Nations Unies, 1989). Présente sous toutes les latitudes, la pauvreté est bien souvent synonyme de ces conditions reconnues comme particulières. Si la pauvreté revêt incontestablement des significations différentes compte tenu du contexte dans lequel elle s'insère, elle impacte universellement la santé, la conduite, la vie sociale et le bien-être psychique de toute personne concernée, adulte comme enfant (Conseil fédéral, 2010, p. 23). Toutefois, la pauvreté infantile est une forme particulière de pauvreté au sens où cette dernière risque en outre de nuire au développement de l'enfant, qu'il soit intellectuel, social, physique ou psychique. Par ailleurs, la pauvreté constitue le plus grand facteur de risque pour le développement de l'enfant (Zimmermann, 2007, p. 22). Cet aspect de

¹ Traduction de l'auteure de « The rights contained in the UNCRC challenge traditional conceptions of childhood ».

² Au sens de celui qui n'a pas atteint la maturité, qui n'a pas atteint son développement complet.

la restriction développementale reflète par conséquent une importance considérable. D'autres effets néfastes engendrés par la pauvreté infantile – notamment l'exclusion sociale – sont reconnus, étudiés et passablement documentés (Ridge, 2002 ; Pigot 2007 ; Balestra, 2010). Comme le relève Zermatten (2012), « au cours de sa vie, l'enfant n'a qu'une chance de bien se développer, à la fois physiquement et mentalement ». Au vu de ce qui précède, il semble primordial que tout soit entrepris pour que chaque enfant puisse être mis à l'abri de la pauvreté et qu'il bénéficie ainsi de conditions favorables à son développement. Mais alors, « l'attention particulière » invoquée en préambule de la CDE est-elle réellement accordée à tous les enfants en situation de pauvreté ?

S'il n'existe pas dans la CDE de droit à être pauvre, il n'existe pas non plus formellement de droit à ne pas être pauvre ou de droit à être riche (Mastor, 2009). Toutefois, chaque enfant se voit garantir le droit à un niveau de vie suffisant à l'article 27 de la Convention :

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.
2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.
3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.
4. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

Gouttenoire souligne que « ce droit [article 27 CDE] constitue indéniablement le meilleur outil de lutte contre la pauvreté, puisqu'il vient affirmer de manière positive et normative l'obligation pour les Etats de fournir à l'enfant et à sa famille la satisfaction de ses besoins vitaux » (2010, p. 39). Plusieurs dimensions de la vie quotidienne comme l'alimentation et le logement sont concernées par l'article 27

CDE. Si la responsabilité première d'assurer un niveau de vie suffisant aux enfants incombe à leurs parents, les Etats parties se voient contraints d'aider ces derniers afin qu'ils puissent garantir un niveau de vie suffisant à leur progéniture (European Union Agency for Fundamental Rights, 2018). En effet, chaque droit implique pour l'Etat le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le présent droit puisse être mis en œuvre. Cet élément figure d'ailleurs à l'article 4 CDE, article reconnu comme l'une des obligations générales (Hanson, 2017b) de la Convention :

Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en oeuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale.

De prime abord, il est ordinaire de concevoir la pauvreté infantile comme étant principalement problématique dans les pays en voie de développement. Or, « le Comité des droits de l'enfant [...] fait surtout état de préoccupations à propos du niveau de vie des enfants dans les pays développés, dont il considère sans doute qu'ils sont à mêmes de lutter contre la pauvreté » (Gouttenoire, 2010, p. 44). Brander (2012) constate en effet que « l'inégalité persistante et la pauvreté touchent non seulement les régions en développement mais également les pays riches ». Il paraît dès lors intéressant et justifié d'étudier la situation en Suisse. Est-ce que notre pays – si souvent adulé et envié à l'étranger pour sa richesse – prend toutes les mesures (article 4 CDE) qui sont à sa disposition pour garantir les droits fondamentaux des enfants qui vivent sur son territoire ? Plus spécifiquement, est-ce que la Suisse assure « dans toute la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant » (article 6 CDE) et reconnaît « le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant » (article 27 CDE) ?

Pour tenter d'apporter une réponse à ces questions, ce travail propose tout d'abord de s'arrêter sur la définition de la pauvreté infantile et sur les enjeux qu'elle suscite. Dans un second temps, il s'agit d'examiner la situation actuelle en Suisse ainsi que les stratégies et les politiques existantes. Au moyen d'une immersion de terrain, la perspective des enfants est placée au cœur de la recherche pratique dans le but de comprendre ce qu'implique concrètement la pauvreté pour les enfants qui la

vivent au quotidien. Cette approche centrée sur l'enfant vise à évaluer si les mesures actuelles prennent suffisamment en considération l'intérêt supérieur de l'enfant et respectent ses droits car, comme le souligne Zermatten (2012), « permettre qu'un enfant subisse des épreuves évitables au cours des étapes les plus importantes de son développement constitue une atteinte à ce principe de base [article 6] et à ce droit de la CDE [article 4] ».

2. Partie théorique

2.1 De quoi parlons-nous ? Définitions de la pauvreté infantile

2.1.1 Dimensions de la définition

Comme suggéré précédemment en introduction, la pauvreté comporte une signification propre relative au contexte dans lequel elle est insérée :

C'est toujours très difficile de définir la pauvreté parce qu'on ne peut pas simplement dire que la pauvreté c'est une situation précise ou c'est une personne précise qui est dans une situation précise. Chaque société, chaque époque, définit à sa manière ce qu'est la pauvreté et c'est donc la réaction sociale, la manière dont une société à un moment donné va réagir à des situations sociales, qui va définir ce qu'est la pauvreté dans cette société. En d'autres termes, il n'y a pas du tout une seule manière de concevoir la pauvreté mais il y a des manières qui sont à chaque fois rapportées au contexte dans lequel cette pauvreté existe, dans lequel cette pauvreté est vue en tant que pauvreté (Tabin, 2014).

Il n'est ainsi pas possible de proposer une définition de la pauvreté qui soit unique et générale. Face à la plurivocité du terme, il est nécessaire de prendre le temps d'identifier les différentes dimensions qui structurent et composent la définition de la pauvreté dans le simple but de parvenir à clarifier l'utilisation qui en est faite, que ce soit dans le cadre de la présente recherche ou dans un contexte plus général. La figure ci-après (Figure 1) reprend schématiquement les potentielles dimensions principales de la définition de la pauvreté.

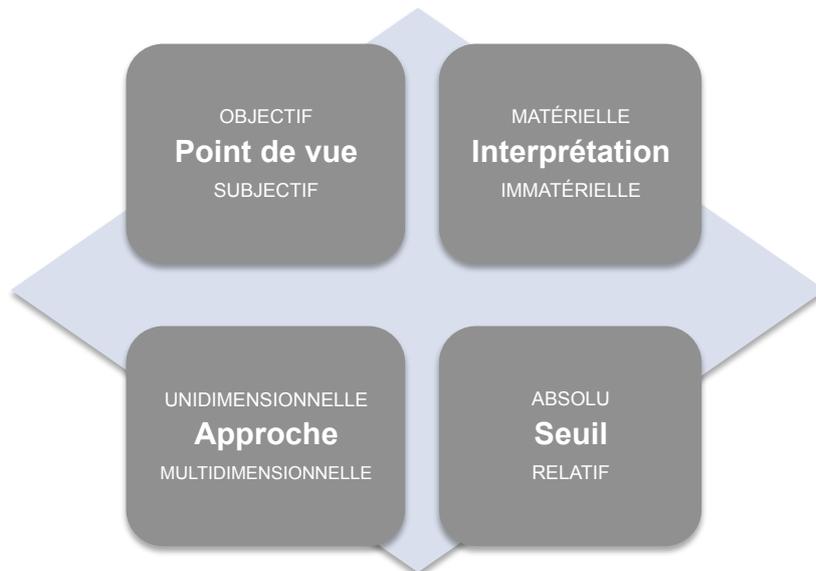


Figure 1 : Les dimensions de la pauvreté. Réalisée par l'auteure. Inspirée du graphique proposé par l'OFS (2012), p. 9.

Dans un premier temps, il est question de s'intéresser à l'entité qui énonce la définition de la pauvreté. C'est ce qui est compris par le **point de vue**. Lorsqu'il s'agit de tierces personnes, non concernées par la situation de pauvreté, la pauvreté est alors considérée comme **objective**. A contrario, si les personnes qui s'expriment sont en situation de pauvreté, la pauvreté est **subjective**. Dans les études publiées, la pauvreté objective est majoritairement représentée. L'Office fédéral de la statistique (ci-après OFS) souligne qu'« en comparant la pauvreté objective et la pauvreté subjective, on peut tirer des conclusions sur la perception que la population a du phénomène et sur ses exigences en matière de niveau de vie » (2012, p. 10).

La deuxième dimension consiste à différencier la pauvreté **matérielle** de la pauvreté **immatérielle**. La distinction entre les deux revient à s'interroger s'il y a la volonté de s'intéresser exclusivement au manque de ressources financières ou de considérer une interprétation plus élargie de la pauvreté. Cazottes (2014) constate que « les indicateurs de la pauvreté ont été pendant longtemps réduits à la pauvreté monétaire. Cependant, l'impact des bas revenus sur la vie des personnes semble plus étendu et complexe » (p. 150). Dans ce sens, la pauvreté immatérielle a le bénéfice d'inclure le phénomène de la pauvreté dans son entièreté. Dans la pratique, la pauvreté matérielle offre quant à elle une utilisation simplifiée.

Le nombre de critères retenus dans la définition permet d'ajouter une différence entre les approches. Aussitôt qu'elle prend en compte plusieurs critères, l'approche est dite **multidimensionnelle**. A l'opposé, si elle se limite à un aspect, elle est **unidimensionnelle**.

Le quatrième point réside dans le **choix du seuil**, soit la distinction entre pauvreté absolue et pauvreté relative. Le concept **absolu** correspond au taux de pauvreté des personnes « qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et les services nécessaires à une vie sociale intégrée » (OFS, 2016b, p. 3). Il se réfère à un minimum qui n'est pas atteint. Originellement, il s'agit d'un minimum vital. Dans un contexte de pays industrialisé, le seuil de pauvreté correspond cependant davantage à un minimum vital social. Pour sa part, le taux de risque de pauvreté – concept **relatif** – indique que « sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes dont le revenu disponible équivalent est sensiblement inférieur au niveau habituel des revenus dans le pays considéré » (OFS, 2016b, p. 3). Le seuil est généralement compris entre 50 et 60% du revenu disponible équivalent médian de la population. De ce fait, il se réfère à la répartition des biens (ou ressources) dans l'entier de la population. De même que le mentionne l'OFS, l'avantage du taux de risque de pauvreté est qu'il constitue une méthode de mesure uniforme permettant une utilisation sur le plan international (2012, p. 12). Les valeurs actuelles des deux seuils en fonction du type de ménage sont repris dans le tableau suivant (Figure 2).

Type de ménage	Seuil moyen de pauvreté ¹	Seuil de risque de pauvreté à 60% de la médiane ²
Personnes vivant seules	2 219	2 458 ± 26
Ménage monoparental avec 2 enfants de moins de 14 ans	(3 490)	3 933 ± 42
2 adultes sans enfants	3 065	3 688 ± 39
2 adultes vivant avec 2 enfants de moins de 14 ans	4 031	5 163 ± 55

¹ Valeurs moyennes nationales; pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, on utilise un seuil de pauvreté individuel pour chaque ménage. Ce montant couvre les besoins vitaux, les frais de logement et d'autres charges comme les primes d'assurance, etc. Les primes d'assurance-maladie ne sont par contre pas prises en compte dans le seuil de pauvreté, étant donné qu'elles sont déjà déduites du revenu en amont.

² Le calcul des seuils de risque de pauvreté pour les différents types de ménage est établi à l'aide de l'échelle d'équivalence OCDE modifiée: la personne la plus âgée est pondérée avec la valeur 1, chaque personne de 14 ans et plus avec la valeur 0,5 et chaque enfant de moins de 14 ans avec la valeur 0,3.

(x) Les valeurs entre parenthèses concernent un faible nombre de cas et doivent être interprétées avec prudence.

Figure 2 : Seuils de pauvreté et seuils de risque de pauvreté moyens d'une sélection de types de ménages, en francs par mois, en 2014. OFS, 2017, p. 56.

Il arrive également que l'on s'intéresse à la **pauvreté après transferts**. Les transferts englobent notamment les diverses prestations de soutien et correspondent à la redistribution qui est faite entre les ménages du pays. La comparaison de la situation avant et après transferts offre par ailleurs l'opportunité d'évaluer l'efficacité des mesures prises par l'Etat.

2.1.2 Panorama définitionnel du terme

Dans sa définition de la pauvreté comme concept absolu (cf. page précédente), l'OFS adopte une approche unidimensionnelle en se focalisant sur les « moyens financiers » (OFS, 2016a, p.3). En revanche, l'interprétation qui est faite de la pauvreté est immatérielle au sens où est mentionnée la « vie sociale intégrée » qui ne peut être réduite à une signification unique de la pauvreté.

La définition de la pauvreté avancée par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) aux Nations Unies consiste quant à elle en une approche multidimensionnelle de la pauvreté en considérant le phénomène telle une « condition humaine caractérisée par une privation durable ou chronique des ressources, des capacités, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaire pour jouir d'un niveau de vie suffisant et des autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux³ ».

Bavaud, Spack et Zogmal de PRo Enfance définissent la pauvreté comme « une insuffisance des ressources matérielles, culturelles et sociales » (2016, p. 4). Dans le cas présent, l'approche proposée est multidimensionnelle étant donné qu'elle intègre les ressources culturelles et sociales de la personne.

Lorsqu'au cours de son intervention Bonvin (2016) mentionne que « toute personne située en-dessous du 50% du revenu moyen annuel d'une société est en situation de pauvreté », l'approche du phénomène est à nouveau unidimensionnelle (car déterminée en terme de revenu) mais elle révèle un bénéfice non négligeable ; la pauvreté est limitée à un contexte spécifique puisque circonscrite à une société particulière.

En plus d'être contextualisée, la définition du Conseil européen reprise par Dollé (2008) comprend quant à elle une approche multidimensionnelle :

³ Traduction de l'auteure de « poverty may be defined as a human condition characterized by sustained or chronic deprivation of the resources, capabilities, choices, security and power necessary for the enjoyment of an adequate standard of living and other civil, cultural, economic, political and social rights.

Des personnes vivent dans des situations de pauvreté si leur revenu et leurs ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont à ce point insuffisants qu'ils les empêchent d'avoir des conditions de vie considérées comme acceptables dans le pays membre où ils vivent (p. 97).

L'objectif 1 *Pas de pauvreté* de l'Agenda 2030 indique que :

La pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance de revenus et de ressources pour assurer des moyens de subsistance durables. Ses manifestations comprennent la faim et la malnutrition, l'accès limité à l'éducation et aux autres services de base, la discrimination et l'exclusion sociales ainsi que le manque de participation à la prise de décisions⁴.

Par cette définition, l'importance de la contextualisation apparaît encore une fois incontestablement. Certaines répercussions telles que la malnutrition et l'accès aux services de base sont peu présentes voire absentes dans notre réalité helvétique alors que la discrimination et l'exclusion sociales peuvent se révéler problématiques dans ce même contexte.

Jusqu'à présent, toutes les définitions de la pauvreté reprises dans ce travail sont le fait d'experts, d'acteurs professionnels ou de tiers. Au travers de leur définition, Schuwey et Knöpfel (2014) ont l'avantage d'intégrer des aspects comparables à l'appréciation qui pourrait être faite par des personnes en situation de pauvreté. La pauvreté peut ainsi être qualifiée de subjective dans les lignes qui suivent :

La pauvreté en Suisse est un problème complexe. Elle peut signifier : chercher longtemps du travail sans en trouver et épuiser son droit aux prestations de l'assurance chômage ; s'abstenir de consulter un médecin en cas de douleurs pour économiser des coûts ; n'avoir aucune formation, aucune perspective ou un statut de séjour incertain ; se débrouiller avec un revenu inférieur au minimum vital ; ou encore, devoir rester à l'écart de la vie sociale (Schuwey et Knöpfel, 2014, p. 15).

Il faut avoir à l'esprit que derrière chaque choix de critère ou de limite réside un jugement de valeur. Ainsi, les définitions sont autant de manières différentes de collecter et d'analyser les données que d'approches distinctes de lutte contre la pauvreté (Brander, 2012). Le seuil de pauvreté plébiscité comme limite fixe l'ampleur et la gravité de la pauvreté (Drilling, 2007). En d'autres termes, lorsqu'un acteur ou

⁴ Site internet des Nations Unies <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/poverty/> (consulté le 21 janvier 2019).

un organisme définit la pauvreté, il effectue certains choix au détriment d'autres en fonction de ce qu'il désire démontrer, mettre en lumière ou souligner. Aucune définition n'est parfaite ou idéale car chacune, par la sélection des critères qui la circonscrivent, présente ses avantages et ses limites.

2.2 De qui parlons-nous ? Situation actuelle en Suisse

2.2.1 Chiffres et statistiques relatifs à la pauvreté infantile

Selon des chiffres récents, 615'000 personnes vivent dans la pauvreté en Suisse et 14.7% de la population – soit 1,2 million de personnes – est à risque de pauvreté (Caritas Suisse, 2018, p. 3-4). En ce qui concerne la pauvreté infantile en Suisse, « les chiffres des enfants laissés pour compte en Suisse restent très importants » (Zermatten, 2012). En 2014, quelques 16% des enfants – soit plus de 234 000 – vivent dans une situation à risque de pauvreté. Parmi eux, 5% (73 000) sont en situation de pauvreté (OFS, 2016b, p. 8). Comme l'illustre la figure 3, le taux de pauvreté des 0-17 ans est presque identique à celui de la population adulte (0-17 ans : 5%, 18-64 ans : 5.3%). Le taux de risque de pauvreté des enfants est pour sa part nettement plus élevé que le taux de risque de pauvreté des 18-64 ans (respectivement 16% et 11.1%).

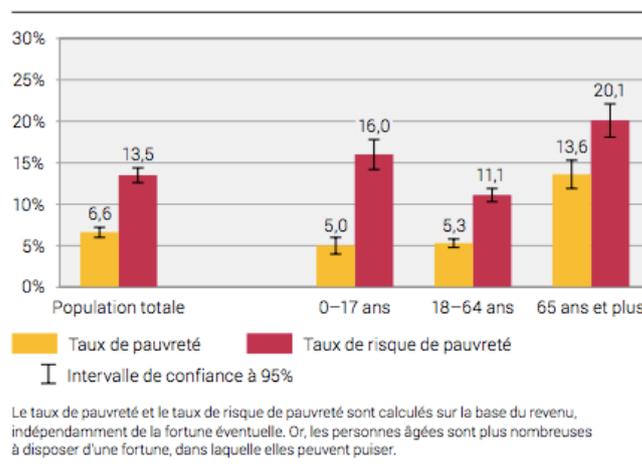


Figure 3 : Taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté, selon les classes d'âges, 2014. OFS, 2016b, p. 8

En fonction de la valeur qui est fixée comme seuil de pauvreté ou encore de la définition retenue, il est fréquent que les chiffres publiés diffèrent. Dans son rapport sur le *Plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté*, le Conseil fédéral

indique que 108'000 enfants sont touchés par la pauvreté dans notre pays (2018, p. 5). Actuellement, il est estimé qu'entre 110'000 et 230'000 enfants vivent dans un ménage pauvre en Suisse. Cela représente respectivement 7,15% et 16,67% des enfants (Drilling, 2007, p. 38-39). Comme le mentionne Caritas Suisse, dans chaque classe d'école du pays, il y a en moyenne un enfant touché par la pauvreté ainsi que un ou deux qui sont menacés l'être (2017, p. 3).

Il semble que plusieurs caractéristiques des ménages aient un impact sur les taux (de risque) de pauvreté. Premièrement, les enfants issus de **foyers monoparentaux** ainsi que ceux ayant au moins deux frères et sœurs présentent des taux de pauvreté et de risque de pauvreté supérieurs (respectivement 14.8% et 25.5%) aux enfants vivant dans un ménage biparental (3.6% et 9% pour un enfant unique et 3.1% et 11.1% pour un ménage comptant deux enfants) (Figure 4). Le constat est le même pour les ménages biparentaux avec au moins trois enfants (5.9% et 21.9%). Ces résultats corroborent ceux de Bradbury et Jäntti (2001) qui affirment que les enfants vivant dans des familles monoparentales sont beaucoup plus susceptibles d'être pauvres.

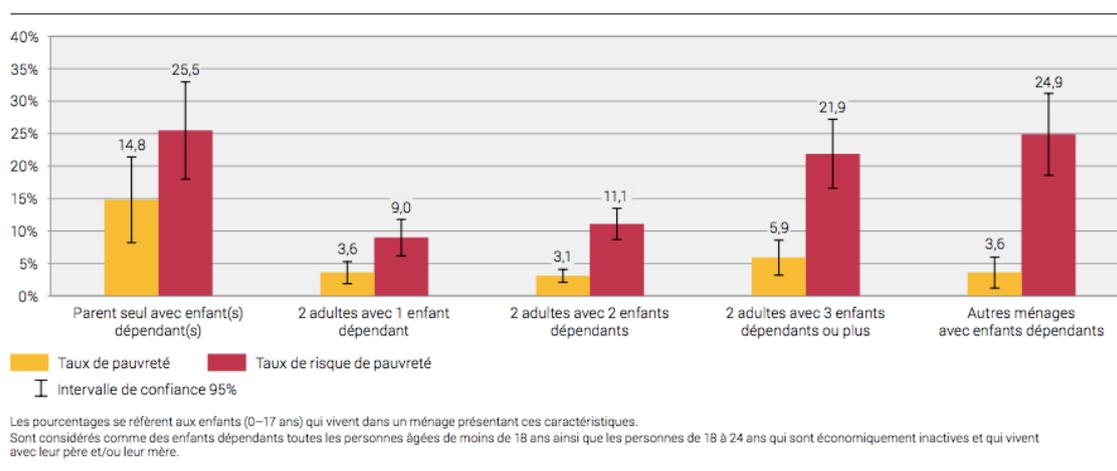


Figure 4 : Taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté des enfants, par type de ménage, 2014. OFS, 2016b, p. 8.

Sachant que l'OFS calcule les taux de pauvreté et de risque de pauvreté sur la base du revenu, les foyers au sein desquels il n'y a **pas de personne active professionnellement** sont plus souvent confrontés à des difficultés d'ordre financier. Par conséquent, les enfants de ces ménages sont davantage à risque et présentent des taux de pauvreté et de risque de pauvreté supérieurs à la moyenne (Figure 5).

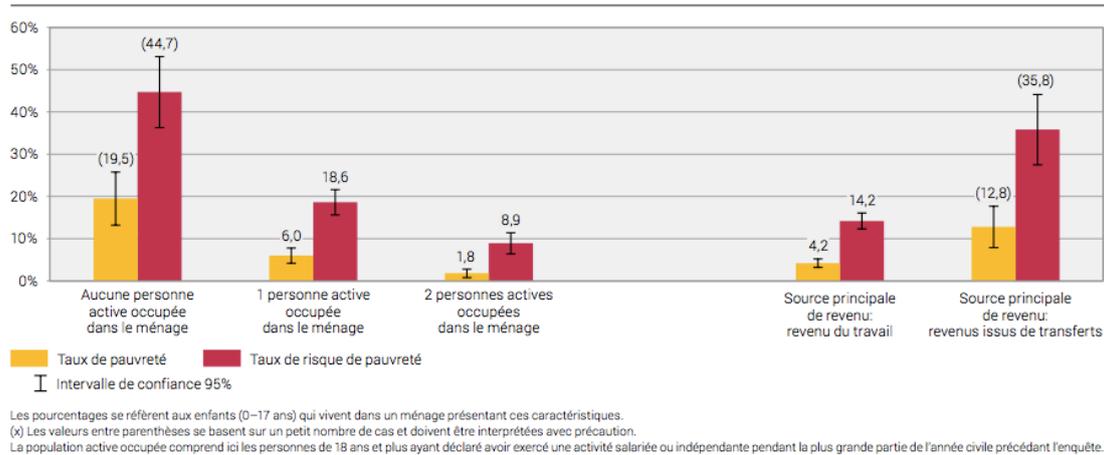


Figure 5 : Taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté des enfants, selon la situation professionnelle et la source principale de revenu du ménage, 2014. OFS, 2016b, p. 9.

Il est reconnu que le **niveau de formation** des parents influence à la fois le revenu et la participation professionnelle. Les enfants dont les parents ont un haut niveau de formation présentent ainsi des taux de pauvreté et de risque de pauvreté inférieurs au reste de la population de la même génération (Figure 6). Le taux de pauvreté des enfants est le plus bas (2.8%) dans la situation où au moins un des parents a suivi une formation de degré tertiaire (haute école ou université). L'observation est la même pour le taux de risque de pauvreté (7.3%). Ces taux augmentent considérablement (respectivement 6.6 % et 22.1%) si le diplôme le plus élevé fait suite à une formation du degré secondaire II (CFC, maturité gymnasiale, etc.) Si aucun des parents n'a poursuivi sa formation au-delà de la scolarité obligatoire, le taux de risque de pauvreté pour les enfants subit encore une hausse considérable pour s'établir à près de 40% (38.8%).

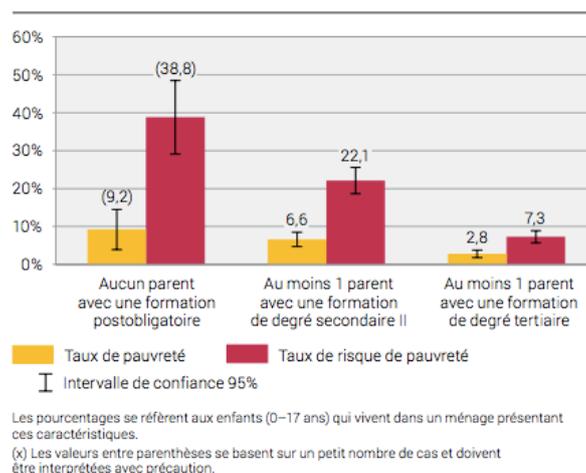


Figure 6 : Taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté des enfants, selon le niveau de formation des parents, 2014. OFS, 2016b, p. 10.

Comme l'illustre la figure 7, la **nationalité des parents** constitue une autre caractéristique retenue. Dans les situations où au moins un des deux parents a la nationalité suisse, le taux de pauvreté des enfants est de 4% et est donc inférieur à la moyenne de la classe d'âge (5%) ainsi qu'à la moyenne globale (6.6%) (cf. Figure 3). A contrario, si aucun parent n'est suisse, tant le taux de pauvreté que celui de risque de pauvreté sont supérieurs à la moyenne (respectivement 7.6% et 25.3%). Dans un tel cas, plus d'un enfant sur quatre est exposé au risque de pauvreté.

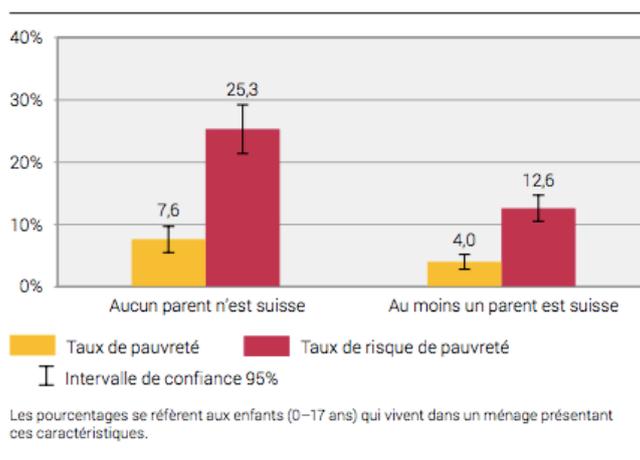


Figure 7 : Taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté des enfants, selon la nationalité des parents, 2014. OFS, 2016b, p. 10.

Le constat est similaire lorsqu'on s'intéresse à la **situation financière des ménages avec enfants**. L'OFS (2017) indique à juste titre que « le nombre d'enfants influence également le niveau de vie des familles. Plus les enfants sont nombreux, plus le revenu disponible équivalent médian⁵ diminue, puisque le revenu disponible doit être divisé par un plus grand nombre de personnes » (p. 52). La figure 8 illustre bien qu'un couple sans enfants a un revenu disponible équivalent nettement supérieur aux autres types de ménages. Les familles monoparentales et celles dénombant trois enfants ou plus présentent les revenus disponibles équivalents les plus bas.

⁵ Est entendue par revenu disponible la globalité des revenus du ménage (salaires, allocations familiales, rentes, etc.) à laquelle sont enlevées les dépenses obligatoires (cotisations assurances sociales, impôts, pensions alimentaires, primes d'assurance-maladie de base. Pour que le revenu soit pondéré en fonction du nombre de personnes composant le foyer, le revenu disponible est divisé par une taille d'équivalence calculée ainsi : un poids de 1 pour la personne la plus âgée, 0,5 pour toute personne de 14 ans ou plus et 0,3 pour chaque enfant âgé de moins de 14 ans (OFS, 2017, p. 50).

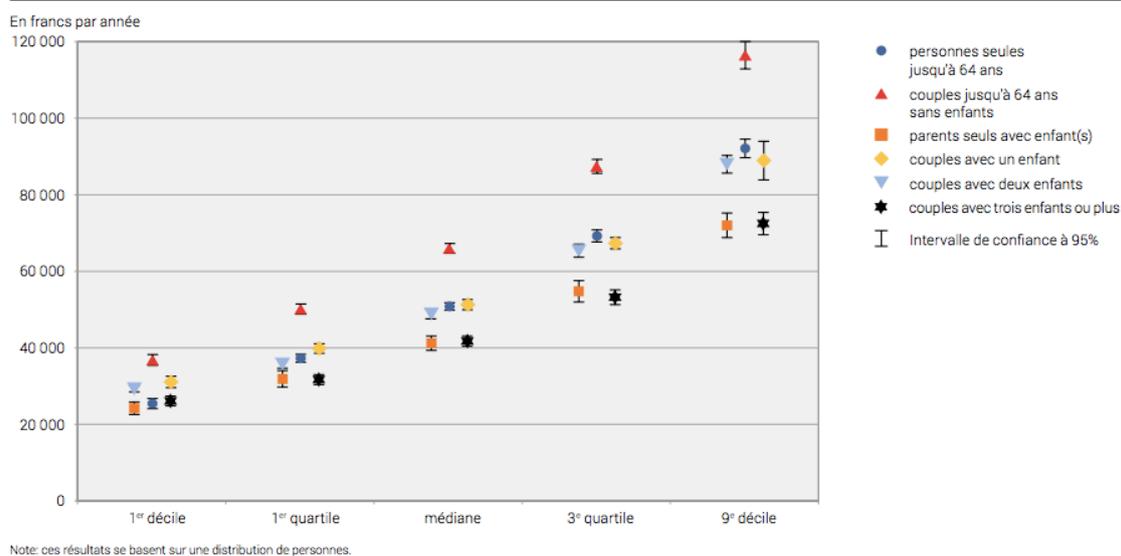


Figure 8 : Distribution du revenu disponible équivalent des personnes, selon le type de ménage, en 2014. OFS, 2017, p. 51.

La figure 9 démontre que, pour tous les types de ménage, le taux de pauvreté effectif qui déjà très élevé le serait encore davantage en l'absence des **prestations sociales** (allocations familiales, indemnités journalières, bourses, etc.) La comparaison avant et après transferts sociaux indique notamment une diminution proche des deux tiers (de 29.8% à 11.2%) du taux de pauvreté pour les ménages monoparentaux avec enfant(s). Le graphique démontre que les mesures des politiques sociales actuelles sont plus que nécessaires. La suite du présent travail tentera d'exposer comment ces dernières peuvent être améliorées.

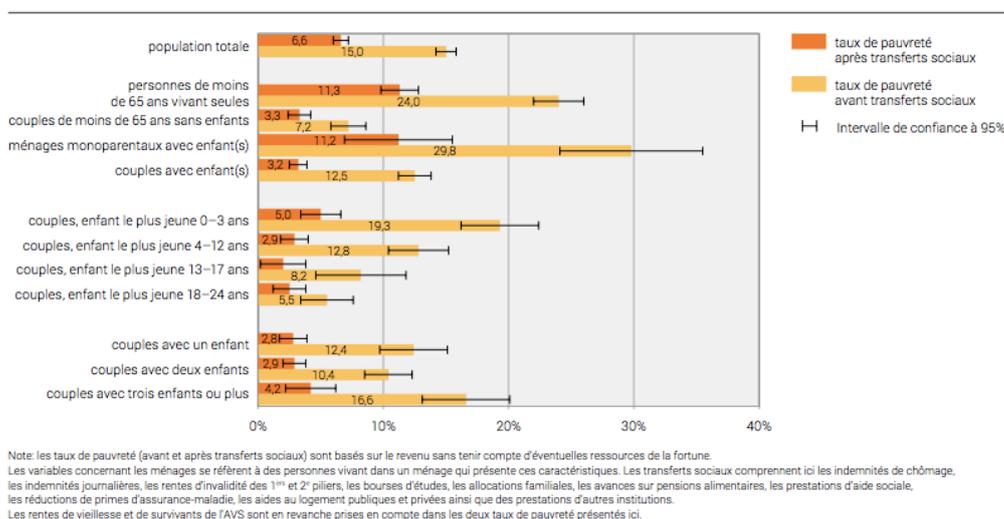
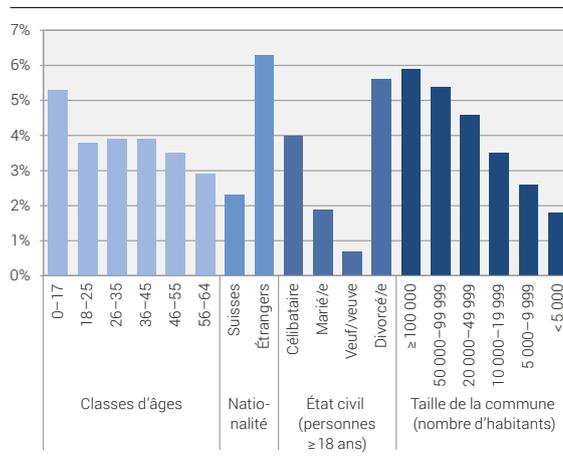


Figure 9 : Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux, selon le type de ménage, en 2014. OFS, 2017, p. 56.

Il est encore à noter que différents **changements sociaux et sociétaux** font également partie des causes possibles de l'accroissement des inégalités et, conjointement, de la pauvreté. Parmi les facteurs d'augmentation peuvent être mentionnées les formes de vie familiale plurielles, l'augmentation des ménages composés que d'une seule personne (foyers monoparentaux) ou encore la recrudescence des divorces. Selon des chiffres récents, le taux de divorce a plus que triplé entre les années 1960 et 2010 pour s'établir à 48% cette même année (Widmer, 2017).

Dans le but de finalement conclure avec les données statistiques, il s'agit de s'arrêter encore brièvement sur les chiffres de l'**aide sociale**. En plus de proposer un renseignement sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, le taux d'aide sociale indique le risque potentiel de tendre à une situation précaire (Geiger Némethi, 2007). Intégrer cette donnée à mon Mémoire a dès lors tout son sens. Selon les chiffres de l'OFS (2018b), 29% des bénéficiaires de l'aide sociale sont des enfants et adolescents (0-17 ans), en 2017. Par ailleurs, la figure suivante (Figure 10) démontre que le taux d'aide sociale de la classe d'âge 0-17 ans – qui plafonne à plus de 5% – est nettement supérieur à celui des autres classes ainsi qu'au taux national de 3.3%. En plus de varier les différentes catégories, le taux d'aide sociale diminue lorsque l'âge des personnes concernées augmente. Ainsi, « les enfants, contrairement à tous les autres groupes d'âges, sont surreprésentés dans l'aide sociale » (OFS, 2017, p. 54).

Taux d'aide sociale de différents groupes à risque, en 2017



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2018

Figure 10 : Taux d'aide sociale de différents groupes à risque, en 2017. OFS, 2018b.

Si les données et les chiffres concernant la pauvreté infantile suscitent aujourd'hui l'intérêt et impliquent davantage les préoccupations publiques, cela n'a pas toujours été le cas. Comme le relève Ostorero (2007), « en Suisse, les questions liées à la pauvreté restent un tabou » (p. 7). Une explication possible à ce constat réside dans le fait que, bien souvent, ce sont des déficits personnels qui sont identifiés comme responsables des situations de pauvreté. Dans ce sens, Rossini (2007) indique que la lutte contre la pauvreté n'appartient pas, en Suisse, à la conscience collective et encore moins à la conscience politique (p. 47). Ces propos nécessitent d'être néanmoins en partie nuancés. Au cours du XXe siècle, les politiques sociales se sont concentrées sur la protection des aînés face à la pauvreté en leur offrant des conditions matérielles améliorées (Ostorero, 2007). Une préoccupation politique semble alors émerger sans pour autant qu'elle soit généralisée à l'ensemble de la population. Les plus jeunes n'ont en effet pas pu profiter de la même stratégie. En Suisse, il a fallu attendre la fin des années nonante pour que le débat politique s'intéresse à la pauvreté infantile (Conseil fédéral, 2010). Ridge indique que « les enfants en situation de pauvreté sont restés largement absents du discours sur la pauvreté et des réponses publiques⁶ » (2012, p. 2). Cependant, la situation s'aggrave davantage chaque année avec le nombre d'enfants touchés par la pauvreté qui n'a de cesse d'augmenter en Suisse. Par conséquent, un véritable phénomène d'« infantilisation de la pauvreté » semble se profiler. Ce dernier est d'autant plus inquiétant lorsqu'on connaît les potentiels effets néfastes de la pauvreté sur le quotidien et l'avenir des enfants et adolescents qui la subissent.

2.2.2 Ampleur et effets de la pauvreté infantile

De précédentes études ont démontré que grandir dans la pauvreté provoque des conséquences graves pour de nombreux enfants (Ridge, 2002 et Unicef, 2017). La pauvreté infantile se trouve être doublement problématique du fait que « la pauvreté peut influencer de manière négative non seulement l'enfance immédiate, mais également l'avenir des enfants » (OFS, 2016b, p. 5). A l'instar des adultes concernés, les enfants victimes de pauvreté sont au risque de subir une atteinte à leur santé, leur vie sociale, leur conduite ou encore à leur bien-être psychique. Les effets négatifs sur le présent de l'enfant sont considérables et souvent ils

⁶ Traduction de l'auteure de « children in poverty have remained largely absent from poverty discourse and public policy responses ».

s'imbriquent. Pour exemple, un déficit de stimulation et/ou d'interactions sociales peut provoquer des atteintes au niveau du cerveau et engendrer des effets cognitifs et émotionnels durables chez l'enfant (Engle, 2011). Selon Drilling, « plus la pauvreté commence tôt, plus elle est grande et plus elle dure longtemps, plus grands aussi sont ses effets sur la santé et sur les résultats scolaires » (2007, p. 43). Lorsque l'enfant doit faire face à des conditions de vie difficiles⁷, de nombreux comportements sont générés. Parmi eux le manque d'assurance, la dépression, l'isolement, la méfiance face au monde social, la nervosité, le manque de concentration, la résignation et l'auto-exclusion peuvent être mentionnés (Pigot, 2007, p. 11). La question de l' (auto-) exclusion est d'autant plus fondamentale lorsqu'elle concerne les enfants et adolescents. Ridge (2002) constate que, pour des enfants, l'exclusion sociale peut revêtir une signification beaucoup plus grande que l'exclusion de la société telle que conçue par les adultes. Le rôle central joué par les amis et le groupe de pairs ne doit pas être omis car le lien social se révèle primordial pour éviter l'entrée dans un processus d'exclusion. Bien que l'enfant ou l'adolescent ne soit pas explicitement exclu du groupe, il arrive qu'il soit stigmatisé ou étiqueté en étant notamment plus invité aux anniversaires de pairs. Cette mise à l'écart empêche les opportunités de créer des liens, de développer son réseau en dehors du cercle familial et peut grandement péjorer son développement (Lamm et Miéville, 2007). Les activités de groupe représentent des apports cognitifs et des opportunités de socialisation importants pour les enfants et les adolescents (Dollé, 2008). À un âge où l'appartenance au groupe de pairs est nécessaire à la construction identitaire, l'absence ou le déficit de certaines ressources peut freiner la fréquentation du groupe par peur du jugement ou par gêne. Selon Bradbury et Jäntti (2001), « l'exclusion du mode de vie généralement apprécié par les enfants ou adolescents du même âge représente la forme la plus importante d'exclusion de la participation sociale⁸ » (p. 66).

Au surplus, lorsqu'elle concerne les enfants, la pauvreté nuit à leur développement intellectuel, social, physique et psychique et provoque une diminution des chances par une limitation de leur potentiel. Le développement à la fois physique, psychologique et social de l'enfant est mis en péril. En découlent des conséquences

⁷ A ce titre, Engle (2011, p. 132) cite entre autres la malnutrition, les toxines environnementales, le contexte stressant ainsi que l'absence de stimulation et d'interaction sociale comme étant des conditions de vie difficiles.

⁸ Traduction de l'auteur de « if children are excluded from social participation, the most important form of this may be exclusion from the lifestyle typically enjoyed by other children ».

qui sont pour la plupart directement observables telles que des progrès cognitifs et linguistiques faibles ou limités, des résultats scolaires bas, des troubles du comportement ou encore des risques de délinquance et de consommation (Zermatten, 2012).

Bradbury, Jenkins et Micklewright (2001) précisent en outre que « les enfants représentent l'avenir d'un pays et que c'est une raison évidente de la préoccupation de la société pour le bien-être des enfants⁹ » (p. 1). Or, lorsqu'un enfant a grandi dans une situation précaire, il demeure bien souvent héritier de la pauvreté de ses parents (Zermatten, 2012). Le risque de voir s'installer une spirale négative se traduisant par la reproduction des mêmes conditions de vie pour ses propres enfants est considérable. Face à ce constat, agir aujourd'hui contre la pauvreté des enfants est une manière de limiter la pauvreté des adultes de demain.

2.2.3 Bases législatives nationales, mesures et objectifs actuels

Parallèlement à la CDE mentionnée en introduction, plusieurs articles de la Constitution suisse garantissent des droits qui concernent directement la pauvreté, objet de ce présent Mémoire. L'article 11 Cst sur la protection des enfants et des jeunes reprend certains droits de la CDE – article 3 et article 18 notamment – en consacrant aux enfants le droit à une protection particulièrement de leur intégrité ainsi qu'à l'encouragement de leur développement :

1. Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.
2. Ils exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement.

Pour sa part, le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse est institué à l'article 12 Cst :

Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

⁹ Traduction de l'auteure de « children represent a country's future, an obvious reason for societal concern with child well-being ».

Cet article « garantit donc les bases économiques sans lesquelles l'activité humaine ne peut se déployer raisonnablement » (Conseil fédéral, 2010, p. 13). Il est par ailleurs reconnu que les conditions élémentaires – suggérées par *subvenir à son entretien* – doivent être préservées. Toutefois, la « situation de détresse » n'est pas définie ni précisée dans le texte constitutionnel. Cette indétermination se retrouve dans la nature de la prestation positive que l'Etat doit fournir : certes, l'article 12 Cst garantit le droit minimal à une prestation mais il reste à déterminer la nature de cette prestation.

Si les deux articles précédemment exposés garantissent des droits, l'article 41 al. 1 Cst énumère quant à lui différents buts sociaux (sécurité sociale, soins nécessaires à la santé, logement approprié, etc.) qui représentent autant d'objectifs pour le législateur. Leur nature différant d'un droit, il n'est cependant pas possible de les revendiquer devant un tribunal :

1. La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que :
 - a. toute personne bénéficie de la sécurité sociale ;
 - b. toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé ;
 - c. les familles en tant que communautés d'adultes et d'enfants soient protégés et encouragés ;
 - d. toute personne capable de travailler puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables ;
 - e. toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables ;
 - f. les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes ;
 - g. les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique.

Comme le stipule l'article 115 Cst, la compétence d'assistance aux personnes dans le besoin est imputée aux cantons de domicile desdites personnes car les lois sur l'aide sociale ont une portée cantonale :

Les personnes dans le besoin sont assistées par leur canton de domicile. La Confédération règle les exceptions et les compétences.

Parallèlement, les cantons sont également responsables de mettre en place des mesures d'encouragement des enfants et des jeunes. L'article 67 al. 2 Cst confère en outre la compétence à la Confédération de « favoriser, en complément des mesures cantonales, les activités extra-scolaires des enfants et des jeunes ».

Dans un climat où certaines responsabilités incombent à la Confédération et d'autres sont régies au niveau cantonal, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (ci-après CSSS) a soumis la motion 06.3001 le 13 janvier 2006 au Conseil national (Annexe 1). Par le texte adressé au Conseil fédéral, la CSSS demande qu'une conférence nationale sur l'intégration professionnelle et sociale soit créée avec l'objectif final d'élaborer « un ensemble cohérent de mesures concrètes en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action national de lutte contre la pauvreté ». Il est à noter que plusieurs postulats (98.3332 et 05.3220) et une motion (03.3332) ont par le passé abouti à des « déclarations de principe » mais qu'aucune stratégie concrète n'a été mise en place jusqu'ici. En date du 10 mars 2006, le Conseil fédéral propose d'accepter la motion 06.3001 et délègue la responsabilité du projet à l'Office fédéral des assurances sociales (ci-après OFAS). Le rapport **Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté** (ci-après Stratégie ou Stratégie globale) inventorie les diverses mesures nationales, regroupe les recommandations adressées aux cantons ainsi qu'aux communes et présente les orientations principales de la stratégie (Conseil fédéral, 2010). Le projet a la double ambition d'impliquer les personnes concernées en recensant « les attentes des personnes concernées par la pauvreté » et de réunir le plus grand nombre possible d'acteurs autour de la question (Conseil fédéral, 2010, p. 4). Dans ce but, deux groupes sont mis sur pied : un groupe de pilotage composé de cinq entités et un groupe de direction regroupant des représentants de douze organisations différentes.

Afin de structurer leur rapport, les auteurs ont pris le parti de scinder l'objet d'étude en six points qui constituent autant de **thématiques**. La figure suivante (Figure 11) reprend schématiquement la composition des deux groupes de travail et répertorie les thématiques du rapport.

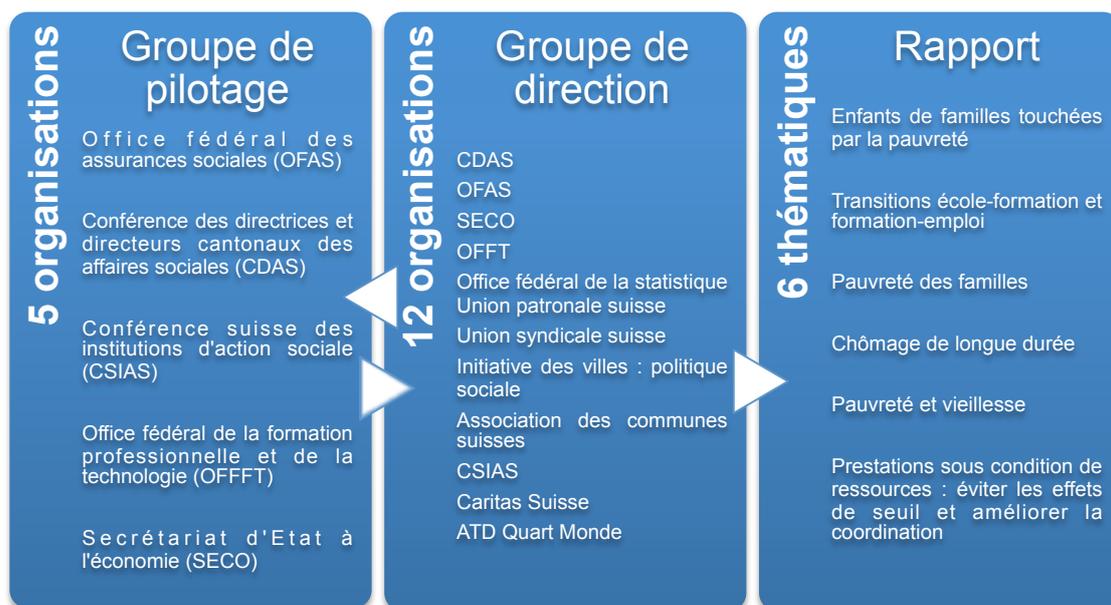


Figure 11 : Structure et organisation du projet « Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté ». Réalisée par l'auteure et basée sur le rapport du Conseil fédéral, 2010.

La première des six thématiques – Enfants de familles touchées par la pauvreté – traite de la pauvreté infantile. Dans ce domaine, l'accent est tout d'abord mis sur la prévention dans le but de créer « des mêmes chances pour tous » et de « mettre en place les meilleures conditions possibles pour leur développement » (Conseil fédéral, 2010, p. 23 et 25). Les politiques semblent être préoccupées avant tout par le risque que les enfants en situation de pauvreté perpétuent cette pauvreté (spirale négative) une fois adultes et engendrent de ce fait des coûts importants (Dollé, 2008). La stratégie se concentre sur quatre **lieux d'apprentissage et d'expérience** auxquels un soutien particulier doit, selon les auteurs, être accordé : la **famille** dans laquelle se développe l'apprentissage autodidacte et les aptitudes de bases, les **structures d'accueil extra-familial et parascolaire** qui contribuent à l'intégration sociale et culturelle des enfants, l'**école** qui offre les bases d'une participation future sur le marché de l'emploi et les **loisirs** nécessaires à l'intégration sociale (Conseil fédéral, 2010). Si dans leur rapport les auteurs identifient une triple action de l'Etat alliant prévention, lutte et optimisation, les recommandations émises se concentrent essentiellement au niveau de l'**optimisation** : promouvoir des projets stimulant le développement des enfants en bas-âge, développer le travail social en milieu scolaire ou encore améliorer l'accès des enfants aux activités de loisirs¹⁰.

¹⁰ Pour bénéficier d'une vue d'ensemble des recommandations formulées dans le rapport, consulter les pages 30 à 38 de la *Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté* repéré au lien suivant :

En mai 2013, le Conseil fédéral approuve le concept présenté par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) visant la création du **Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018** (ci-après Programme ou Programme national), plan quinquennal de portée nationale. La mise en œuvre de ce dernier est à nouveau confiée à l'OFAS qui occupe la direction opérationnelle ainsi que le secrétariat scientifique du projet. À l'image de la Stratégie, le Programme national s'organise également autour d'un **groupe de pilotage** qui associe les principaux partenaires de la Confédération que sont entre autres le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) (Figure 12). En parallèle, un **groupe d'accompagnement** rassemblant des représentants des personnes touchées par la pauvreté est constitué en tant qu'instance consultative. Durant le programme, sept **groupes de projet** sont constitués afin d'accompagner les différentes recherches planifiées et de suivre les mandats externes.

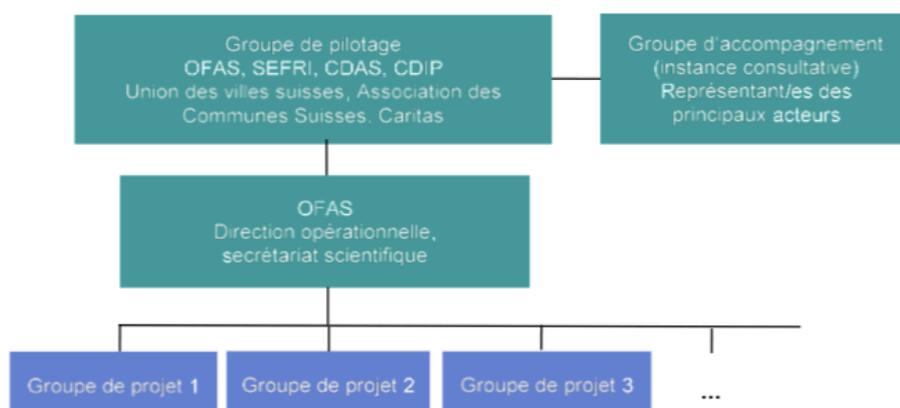


Figure 12 : Organigramme du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018. Conseil fédéral, 2018, p. 3.

Le postulat principal du Programme vise à reconnaître la prévention et la lutte contre la pauvreté comme étant des tâches transversales (Conseil fédéral, 2018, p. 53). Bien souvent, l'intégration d'une personne nécessite l'association de plusieurs mesures. Face à une intervention multidirectionnelle, une structuration par **champs d'action** (Figure 13) est préférée à une organisation par domaines thématiques telle que celle de la *Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté*.

Deux des quatre champs d'action – *Chances de formation des enfants, des jeunes et des adultes* et *Conditions de vie* – abordent le sujet de la pauvreté infantile.

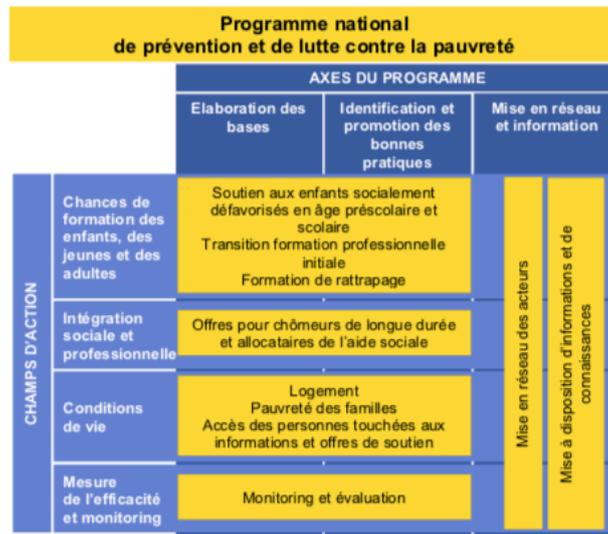


Figure 13 : Structure des activités du Programme. Conseil fédéral, 2018, p. 2.

Si la Stratégie reconnaît déjà les « meilleures chances pour tous [les enfants] » (Conseil fédéral, 2010, p.23), l'équité des chances est généralisée à tous les âges de la population dans le cadre du Programme (Conseil fédéral, 2018). Concernant l'encouragement précoce, les auteurs constatent que la conception et la réalisation des mesures incombent aux cantons ainsi qu'aux communes. La Confédération est compétente pour diffuser des connaissances scientifiques et concevoir de la documentation visant à favoriser le développement de l'offre. Mis à part s'intéresser à la petite enfance, le Programme encourage également la scolarité obligatoire et la formation professionnelle en soutenant conjointement les parents et les projets de formation innovants.

Pour conclure le panorama du Programme, il est encore à relever que la naissance d'un ou plusieurs enfant(s) peut exposer la famille à la pauvreté par les dépenses supplémentaires engendrées (changement de logement, achat de mobilier, frais de garde, etc.) Dès lors, l'amélioration de la situation financière des familles ayant de faibles revenus constitue l'une des principales recommandations du champ *Conditions de vie*.

En 2015, la Suisse adopte l'**Agenda 2030**. S'il n'a pas de valeur contraignante, l'Agenda 2030 « constitue un cadre d'orientation important pour la Suisse » (Conseil fédéral, 2016, p. 9). Ses objectifs de développement durables (ci-après ODD) sont au nombre de dix-sept et « donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous »¹¹. L'ODD 1 – *Pas de pauvreté* – comprend les sept buts suivants :

- 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier.
- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.
- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
- 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.
- 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental
1. a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes
1. b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

¹¹ Site internet des Nations Unies : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> (consulté le 11 février 2019).

Au sujet de l'ODD 1.2, il s'agit de « mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout à l'horizon 2030, ou au moins de la réduire de moitié selon les définitions nationales » (Caritas, 2018, p. 3). Pour sa part, la Suisse est invitée à « bien intégrer dans l'économie et la société les personnes les plus défavorisées et à leur offrir de meilleures chances, ainsi qu'à réduire la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté national » (DFAE, 2018, p. 8). Selon les derniers chiffres (OFS, 2018a), 7.5% de la population suisse vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2016, soit +0.9 point de pourcentage entre 2014 et 2016. Cette augmentation, aussi faible soit-elle, s'oppose à la visée exprimée par la Suisse. Il est encore à noter qu'à l'heure actuelle aucune mesure de contribution à l'ODD 1 concernant exclusivement et expressément les enfants n'est formulée.

2.2.4 L'enfant, capital humain et futur citoyen ?

Les mesures des politiques sociales décrites antérieurement sont élaborées avec l'objectif de garantir à tout enfant le meilleur développement possible. L'égalité des chances dans les domaines de la scolarité obligatoire et de la formation professionnelle constitue un autre objectif important. Dans ce sens, la *Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté* se cristallise autour des quatre lieux d'apprentissage et d'expérience que sont la famille, les structures d'accueil, l'école et les loisirs. Ces mêmes loisirs, dont le droit est pourtant garanti par l'article 31 CDE, ont disparu des préoccupations du *Plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté*. La focalisation quasi exclusive sur l'enfant en tant qu'être en développement prévaut toujours davantage. Les recommandations émises visent à optimiser ou développer des solutions dans le but d'améliorer la future vie d'adulte et non l'enfance présente. Cette perspective se reflète dans les propos de Morrow :

Les politiques sociales et de santé ont tendance à ne pas prêter attention à la qualité de vie des enfants au sens du « ici et maintenant » mais sont élaborées dans la perspective qui donne la priorité aux enfants comme futurs citoyens, en termes de capital humain (2008, p.59)¹².

¹² Traduction de l'auteure de « social and health promotion policies tend not to pay attention to children's quality of life - in the broadest sense, in the here and now - but are driven by a perspective that prioritises children as future citizens, in terms of human capital ».

Considérer l'enfant comme un adulte en devenir oblige à omettre tout un pan de l'analyse que constitue l'influence de la pauvreté sur la situation actuelle de l'enfant ou de l'adolescent. Si les personnes directement touchées par la pauvreté ont été consultées et intégrées aux réflexions de la Stratégie globale et du Programme national par le biais de la fondation ATD-Quart Monde et du groupe d'accompagnement (cf. Figures 11 et 12), l'opinion des enfants n'a pas été considérée dans ces enquêtes (Balestra, 2010). Huston (1994) fait le même constat : les enfants en tant qu'individus à part entière sont pratiquement absents de nombreuses discussions politiques. Dans le cadre des études actuelles, les enfants n'ont en effet pas pris part aux processus de réflexion et de consultation. Sachant que la cohésion plus ou moins effective des mesures dépend de la compréhension du problème social et de l'évaluation de son impact (Cazottes, 2014), il convient de s'interroger si les priorités et préoccupations des politiques sociales sont similaires à celles des enfants, premiers concernés et bénéficiaires des mesures qui en découlent.

2.3 Repenser la pauvreté infantile par une approche centrée sur l'enfant

Bonvin (2016) relève l'interrogation suivante : « comment peut-on arriver à créer des politiques publiques qui prennent en compte les thématiques des jeunes les plus défavorisés si on n'est pas là pour les écouter, pour se laisser informer par les éléments qu'ils ont à nous dire ? ». Dès lors, répondre à la question de l'adéquation des mesures actuelles en matière de politique de l'enfance nécessite d'ouvrir l'analyse en s'intéressant au point de vue des enfants et des adolescents. De surcroît, Dollé mentionne que « faire émerger l'enfant pauvre nécessite d'abord de reconnaître l'enfant comme une personne et l'enfance comme l'une des institutions qui structure notre société » (2008, p. 97). Cela requiert par ailleurs de reconnaître et de respecter le droit et principe fondamental de la CDE que constitue la participation de l'enfant et inscrit l'article 12 al. 1 :

Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Ainsi, en plus d'offrir la possibilité aux enfants d'être partie prenante au débat et de s'exprimer à ce propos, il est essentiel de prendre en compte l'opinion énoncée. Cette démarche demande d'entendre l'enfant mais surtout de l'écouter. Si cette observation paraît aujourd'hui anodine, la réalité a été tout autre dans un passé plus ou moins récent. À ce propos, Zermatten constate que :

De l'enfant inexistant, presque animal, en passant par l'enfant objet d'intérêt et soumis à l'éducation, puis membre d'une famille idéalisée, on en arrive à l'enfant, personne à part entière, bénéficiant de garanties, de protection et reconnu comme vulnérable, mais néanmoins individu, égal aux autres individus et détenant des droits à faire valoir à ce titre (2008, p.5).

A ce sujet, Prout et James relèvent que « l'histoire de l'étude de l'enfance dans les sciences sociales a été marquée non pas par l'absence d'intérêt pour les enfants mais par leur silence¹³ » (1997, p. 7). Longtemps, l'enfant est exclusivement perçu comme ayant « la particularité tout de suite visible d'être un sujet vulnérable. Il est une entité évolutive fragile » (Neirinck, 2010, p. 20). Cette vulnérabilité provoque bien souvent une action de protection réduisant l'enfant à une entité passive et fragile qu'il s'agit de préserver avant de lui prêter l'oreille. De ce fait, l'entièreté de l'histoire des représentations de l'enfance est marquée par une absence presque totale de paroles, de récits ou d'expériences émanant des enfants eux-mêmes. Si les enfants en situation de pauvreté sont rarement interrogés et invités à exposer leur point de vue, leurs opinions demeurent souvent les plus occultées de toutes (Ridge, 2002, p. 85). En effet, l'inclusion d'enfants en situation de pauvreté dans les réflexions et les discours sur la pauvreté est inexistante depuis très longtemps. Le fait que l'enfant en situation de pauvreté soit identifié comme victime de la situation dans laquelle il se trouve peut expliquer en partie son éviction des consultations et débats: dès lors qu'il est jugé irresponsable de sa situation, pourquoi devrait-il s'exprimer et s'expliquer à ce propos ?

A l'heure actuelle, des conceptions divergentes de l'enfant et de l'enfance émergent. Ces dernières sont théorisées par Hanson (2012) en tant qu'écoles de pensée (*Schools of thought*). Cette classification regroupe quatre approches –

¹³ Traduction de l'auteure de « the history of the study of childhood in the social sciences has been marked not by an absence of interest in children - as we shall show this has been far from the case - but by their silence ».

paternalisme, bien-être, émancipation et libération – qui se distinguent par la place et le statut accordés à l'enfant au travers des quatre dimensions que constituent l'image de l'enfant, la compétence, les droits de l'enfant et le dilemme de la différence (Figure 14).

	Paternalism	Welfare	Emancipation	Liberation
Childhood image	Becoming	Becoming and being	Being and becoming	Being
Competence	Incompetent	Incompetent, unless	Competent, unless	Competent
Rights of children	Protection rights	Protection rights Provision rights Participation rights	Participation rights Provision rights Protection rights	Participation rights
Difference dilemma	Special rights	Special rights – equal rights	Equal rights – special rights	Equal rights

Figure 14 : Ecoles de pensée en droits de l'enfant. Hanson, 2012, p. 73.

Les conceptions de l'enfance se singularisent sur plusieurs points à l'exemple de la nécessité ou non de consulter les enfants dans l'élaboration des politiques et programmes de lutte et de prévention contre la pauvreté. Une approche de type paternaliste définit l'enfant comme un être en devenir (*becoming*). La priorité est focalisée sur son futur : de quoi a-t-il besoin pour se développer et devenir un adulte ? Dans une telle perspective, l'adulte est le plus à même de déterminer les nécessités. En effet, lui-même adulte, il connaît les besoins qui sont les siens et ce qui est utile pour pouvoir y répondre. À ce moment-là, la consultation des enfants n'a pas lieu d'être. Lorsque la conception de l'enfant se limite à celle d'un être en développement, le vécu actuel de l'enfant est pleinement occulté. A contrario, aussitôt que l'enfant est perçu comme un être présent (*being*), membre de la société, il devient l'être compétent. Une considération nouvelle est consacrée à sa situation au moment T. Cette translation de la position d'objet à celle de sujet affirme que l'enfant est le mieux informé au sujet de sa vie : « le consulter devient alors indispensable pour dessiner les objectifs qui permettront d'améliorer efficacement sa situation » (Balestra, 2010, II).

Développer une approche centrée sur l'enfant permet de répondre à l'exigence de s'intéresser à l'opinion de l'enfant en lui offrant l'opportunité de participer au débat. En redonnant un pouvoir à l'enfant, la pauvreté est reconnue comme processus

dynamique durant lequel chaque partie prenante a un rôle à jouer. En ne réduisant pas l'enfant à un membre de la famille, cela permet au surplus de prendre en considération des aspects supplémentaires à l'unique angle financier souvent privilégié lorsqu'est évoquée la pauvreté des familles. Comme le relate Drilling, « la pauvreté des enfants et des jeunes ne peut être ramenée au seul aspect économique » (2007, p. 38).

2.3.1 Pauvreté des opportunités, matérielle et démocratique (Bonvin et Laruffa, 2018)

A ce stade de la réflexion, il est utile de se pencher sur l'approche par les capacités qui s'inscrit dans la continuité d'une approche centrée sur l'enfant. Comme le mentionnent Bonvin et Stoecklin, l'approche par les capacités « ne considère pas les enfants seulement comme des êtres vulnérables ayant besoin de protection mais également comme des agents actifs capables d'intentionnalité et de réflexivité¹⁴ » (2016, p. 19). La conception de l'enfant exclusivement en qualité de sujet est balayée au profit de celle de l'enfant acteur. Ce constat est intéressant car il estompe quelque peu le net clivage entre les différentes conceptions de l'enfant exposées ci-dessus (cf. pp. 30-31). Ainsi, la différence entre l'enfant et l'adulte n'est plus une question de nature (l'enfant dépendant et hétéronome vs. l'adulte autonome) mais devient davantage une question de degré où chacun est plus ou moins (ou différemment) dépendant et autonome (Bonvin et Stoecklin, 2016).

A l'origine, l'approche par les capacités est théorisée par Sen (1999). Ce dernier définit les capacités comme « les libertés réelles de mener la vie que l'on valorise » (Bonvin, 2014, p. 146). Le terme de liberté réelle s'oppose à celui de liberté formelle ce qui indique que fournir des ressources ne garantit en rien le développement des capacités. Afin que les ressources s'affirment en tant que libertés réelles, il est nécessaire qu'interviennent des facteurs de conversion. Trois types de facteurs sont distingués :

- les **facteurs individuels** qui regroupent les compétences, les capacités et les caractéristiques de la personne ;
- les **facteurs sociaux** qui concernent le contexte et les normes sociales ;

¹⁴ Traduction de l'auteure de « the CA considers children not only as vulnerable beings in need of protection, but also as active agents capable of intentionality and reflexivity ».

- les **facteurs environnementaux** qui désignent les infrastructures, ressources et possibilités à disposition.

La présence des facteurs sociaux incite à reconnaître – outre la responsabilité individuelle – une responsabilité collective à la situation de pauvreté. Par conséquent, la situation de pauvreté n'est plus perçue comme résultant de déficits personnels et la personne n'en est dès lors plus l'unique responsable (Ostorero, 2007). La division en facteurs démontre par ailleurs qu'une redistribution égale des ressources matérielles ou financières dans une population n'est pas suffisante pour assurer une amélioration des capacités de tous les citoyens. Bonvin et Laruffa mentionnent qu'« être autonome ne signifie pas seulement posséder des ressources matérielles ou des aptitudes individuelles mais aussi vivre dans un environnement socio-économique adéquat qui permet de mener une vie que l'on a des raisons de valoriser¹⁵ » (2018, p. 504). Une fois ce postulat retenu, la pauvreté ne peut plus être réduite à une seule question matérielle et économique mais signifie davantage l'absence de choix de mener la vie désirée et donc un manque de capacité. L'importance de la contextualisation dans la définition assignée à la pauvreté précédemment mise en évidence par Tabin (cf. p. 8) est une nouvelle fois affirmée.

Au cours de son intervention à la Soirée Sarah Oberson (2015), Bonvin (2016) propose une triple signification de la pauvreté – **pauvreté matérielle**, **pauvreté des opportunités** et **pauvreté démocratique** – qui pourvoit une perspective multidimensionnelle au phénomène. La pauvreté matérielle désigne l'absence de ressources matérielles ou financières. Le manque d'opportunités réelles d'action ou d'*agency* est inclus dans la pauvreté des opportunités. Le déficit de possibilités d'expression est quant à lui englobé dans la pauvreté démocratique. Dans le cadre notre recherche, il est possible et opportun de faire correspondre à chacune de ces significations une des trois dimensions de l'être humain théorisées par Bonvin et Laruffa (2018).

La dimension du **bénéficiaire** (*receiver*) se réfère au fait que la vulnérabilité est une condition humaine universelle. Si la relation entretenue avec d'autres et le soutien

¹⁵ Traduction de l'auteure de « being empowered is not only a matter of owning material resources or of having individual skills or competencies, it is also a matter of living in an adequate socioeconomic environment that allows leading a life one has reason to value ».

qui peut en découler sont certainement primordiaux, ils ne se suffisent pas à eux-mêmes. Au cours de son existence, l'être humain a besoin de support à des moments distincts et des degrés différents. L'action publique doit donc s'appliquer à diminuer cette vulnérabilité. Un manque de ressources matérielles ou financières et l'absence de soutien relationnel contribue à la péjoration du développement de l'individu en tant que bénéficiaire. Cette dimension correspond au concept de **pauvreté matérielle**.

En tant qu'**acteur** (*doer*), l'individu n'est pas perçu comme un être passif appelé à recevoir du soutien. Il est capable d'agir et d'apporter sa contribution à la société. Cette deuxième dimension se rapporte à toutes les possibilités d'action à disposition de l'individu. A contrario, si ce dernier ne dispose pas d'opportunités réelles pour mettre son agency à profit, il se retrouve dans une situation de **pauvreté des opportunités**. À ce titre, Bonvin et Laruffa constatent qu'« il ne s'agit pas d'équiper des individus mais également de façonner le contexte socio-économique et culturel¹⁶ » (2018, p. 512).

La troisième et dernière dimension caractérise l'individu en tant que **juge** (*judge*) au sens où celui-ci a la capacité de développer et d'exprimer ses préférences personnelles plutôt que d'adopter les normes préexistantes qui dominent. Cet aspect de l'individualité se retrouve d'ailleurs dans la définition de la capabilité proposée par Sen qui mentionne « une vie que l'on a des raisons de valoriser ». Si les occasions d'exprimer son opinion et d'être légitimé en qualité de participant au débat sont inexistantes, l'individu fait face à une situation de **pauvreté démocratique**. Il est effectivement indispensable que les ressources adéquates à la participation soient fournies et qu'une place soit laissée à chacun afin que le débat puisse se construire de manière conjointe entre l'ensemble des acteurs.

Cette représentation tripartite illustre le fait que l'approche par les capabilités intègre à la fois des éléments du bien-être (*well-being*) de l'individu au travers de la dimension du bénéficiaire mais aussi des éléments relevant de la capacité à accomplir des objectifs (*agency*) par les dimensions d'acteur et de juge.

¹⁶ Traduction de l'auteure de « this not a matter of equipping individuals, but also of shapping of the socioeconomic and cultural context ».

La capacité d'une personne résultant de l'interdépendance entre les opportunités sociales et les ressources personnelles, les politiques et programmes sociaux sont sollicités afin d'améliorer les trois dimensions de l'individu dans le but de répondre de concert à la pauvreté matérielle, à la pauvreté des opportunités ainsi qu'à la pauvreté démocratique.

2.4 Problématique de la recherche

Comme le constatent Hamel et Morval (1997), « il n'est donc pas possible de combattre la pauvreté sans la participation des pauvres » (p. 31). Ainsi, l'orientation principale de ce Mémoire est d'étudier la pauvreté infantile au moyen de la perspective des premiers concernés : les enfants et adolescents en situation de pauvreté. La partie théorique de ce travail s'est attelée à mettre en évidence tant l'importance de s'intéresser à la pauvreté infantile dans sa globalité et sa complexité que les raisons d'inclure les enfants et les adolescents à la réflexion sur le sujet. Au surplus, la dissension entre les préoccupations identifiées par les enfants et celles évoquées par les adultes argumente en faveur de l'adoption d'une approche centrée sur l'enfant. Dès lors, il s'agit de savoir **ce qu'implique la pauvreté pour les enfants qui la vivent au quotidien. Comment la définissent-ils et quels sont les effets induits par le phénomène ?**

Dans ce sens, il est choisi de reprendre une proposition évoquée par Zermatten (2012) qui suggère de **mesurer la pauvreté à l'aune de la jouissance qu'ont les enfants de leurs droits**. La pauvreté peut à la fois empêcher ou gêner l'exercice de certains droits et favoriser la violation d'autres droits (Neirinck, 2010). En d'autres termes, la pauvreté est à la fois cause et résultat de violation de droits au sens où le non-respect de certains droits peut entraîner la pauvreté (exemple du droit à l'éducation) et la pauvreté elle-même peut encourager la violation d'autres droits (exemple du droit d'association) (Brander, 2012). Le parti pris de centrer l'approche sur l'enfant vise à permettre le développement du potentiel et des ressources des enfants (Ostorero, 2007). Par ailleurs, la typologie des dimensions de Bonvin et Laruffa (2018) est utilisée comme outil d'analyse pour les données récoltées par le biais des méthodes de recherche. Finalement, en comparant les résultats de la présente recherche aux mesures actuelles, il convient d'évaluer l'adéquation de celles-ci et éventuellement d'en envisager d'autres à la précision et l'efficacité accrues.

Ainsi, persuadée qu'une « politique doit être axée sur les besoins des enfants et des jeunes eux-mêmes » (Zimmermann, 2007, p. 15), l'analyse centrée sur l'enfant invite à se questionner sur les conséquences directes des politiques pour les enfants et non pas uniquement pour leurs parents (Huston, 1994).

2.5 Méthodologie : perspective des enfants

Cette section de mon travail vise à présenter la manière dont j'ai organisé et développé ma recherche de terrain. Tel que précédemment évoqué, la définition de la pauvreté doit certes émerger de l'enfant en envisageant son vécu subjectif mais sa situation ne doit pas pour autant être considérée exclusivement séparément de celle de la famille (Holz, 2007). Plusieurs méthodes de recherche complémentaires sont donc mobilisées dans le but de recueillir une opinion plurielle sur la question de la pauvreté infantile en s'approchant d'enfants et d'adolescents mais aussi de parents et de professionnels exerçant auprès de jeunes, qu'ils soient ou non en situation de pauvreté.

2.5.1 Méthodes mobilisées

Dans le but de collecter le **point de vue d'acteurs professionnels**, la méthode quantitative du **questionnaire** est privilégiée. Le questionnaire est conçu en quatre sections intitulées : 1) introduction et connaissance des droits de l'enfant, 2) définition(s) de la pauvreté, 3) facteurs de risque et de protection et 4) pauvreté et droits de l'enfant.

Les questions posées sont élaborées selon deux options : certaines sont fermées et permettent uniquement la sélection d'une réponse parmi plusieurs proposées. D'autres questions, ouvertes cette fois, offrent à chaque participant la possibilité d'individualiser et de nuancer ses propos. La voie électronique est préférée à l'envoi postal. Pour ce faire, *Sondage Online* (www.sondageonline.ch) – un service fourni par enuvo GmbH, société zurichoise – est retenu. Diffuser un sondage par ce biais comporte plusieurs avantages. Tout d'abord, la distribution – qui se résume à un lien dans un courriel – est aisée. En ce qui concerne la récolte des résultats, on a la garantie que ces derniers sont uniformes et lisibles ce qui n'est pas toujours le cas lors d'un remplissage manuscrit. La voie informatique offre également une liberté

supplémentaire aux participants en leur permettant de répondre au questionnaire à tout moment et n'importe où, que ce soit depuis le lieu de travail ou depuis leur domicile. L'impression de dizaines de questionnaires sur papier ainsi évitée représente en outre une économie et un geste écologique non négligeable. A contrario, cette préférence méthodologique comporte deux risques majeurs : l'éviction du questionnaire qui ne se présente pas sous sa forme matérialisée ainsi qu'une participation avortée.

A la mi-octobre 2018, le questionnaire est soumis par voie électronique à un large panel de professionnels exerçant dans toute la Suisse romande via des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), des services sociaux, un Tribunal des mineurs, des structures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), des Délégués à l'enfance et à la jeunesse, le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ), la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) et diverses associations (ARTIAS, a :primo, etc.) Le délai de participation est quant à lui fixé au 20 novembre 2018.

Dans le cadre de la deuxième méthodologie de recherche, une **enquête quantitative** est menée dans un **établissement scolaire secondaire I** du canton de Berne. Six classes – trois de 10H et trois de 11H – participent à une étude sous la forme d'un questionnaire. L'avantage d'une recherche généralisée à plusieurs classes d'adolescents d'une même tranche d'âge est la promotion de l'inclusion de chacun par l'invitation faite à tous les enfants d'exprimer leur avis, qu'ils soient ou non en situation de pauvreté. L'échantillon disponible tendant à l'homogénéité, les résultats peuvent se rapprocher d'une certaine représentativité pour la population en question.

D'entente avec la direction de l'école, une présentation sur le projet du Mémoire, les droits de l'enfant et la raison de la participation est proposée à tous les élèves ayant pris part à la recherche. Ce moment est également conçu pour permettre un échange avec les adolescents et répondre à leurs éventuelles questions.

Des **entretiens individuels avec des enfants, adolescents et parents en situation de pauvreté** constituent la troisième et dernière méthode de recherche. A ce stade, un meilleur aperçu de la vie des enfants en situation de pauvreté peut être tiré d'une recherche qualitative, recherche de nature plus réflexive et réactive (Ridge, 2002).

L'entretien individuel en tant qu'outil qualitatif est intéressant car il répond à plusieurs limites inhérentes aux enquêtes de type quantitatif. Le face-à-face permet l'échange en rendant possible l'approfondissement des opinions formulées. L'interlocuteur a toujours la possibilité de demander des compléments d'information ou les renseignements supplémentaires qui lui paraissent utiles. De plus, cet outil permet au chercheur de s'assurer de la bonne compréhension que le participant a des questions posées. Ce point est d'ailleurs d'autant plus important lorsque le participant est un enfant. Une recherche qualitative – et donc interactionnelle et réflexive – apporte davantage d'indications permettant de comprendre et cerner la vie d'enfants en situation de pauvreté dans sa complexité et sa singularité (Ridge, 2002). Cet aspect corrobore l'objectif d'une approche centrée sur l'enfant, approche qui vise à la fois le développement des ressources et celui des potentiels des enfants. Cependant, certains désavantages propres à cette méthode sont également à relever. Un temps à disposition conséquent pour organiser et mener les entretiens est fondamental tout comme le devoir de réaliser l'entier des entretiens dans des conditions similaires (dispositif et déroulement). Face à ces différentes contraintes, il est évident que le nombre d'entretiens possiblement réalisables dans le cadre d'un projet tel que celui-ci est limité. Il est alors compliqué voire impossible d'obtenir des résultats représentatifs avec cette seule méthode de recherche. À noter qu'il est difficile d'identifier des personnes en situation de pauvreté qui consentent à prendre part à une étude portant justement sur la pauvreté. La difficulté est encore exacerbée lorsqu'il est question d'interroger des enfants ou des adolescents car il est nécessaire d'avoir leur consentement et celui de leurs parents ou représentants légaux.

2.5.2 La tripartition de la pauvreté comme outil d'analyse

Compte tenu des trois méthodes de recherche distinctes, il semble important et utile d'avoir recours à un outil qui permette de rassembler et fusionner les différents résultats de la recherche. Face au caractère spécifique dudit travail, il est compliqué d'identifier un outil préexistant qui y soit directement applicable. De plus, « développer une approche davantage centrée sur l'enfant pour comprendre l'expérience de la pauvreté et de l'exclusion sociale implique de repenser radicalement les cadres conceptuels avec lesquels la pauvreté a été

traditionnellement analysée et comprise¹⁷» (Ridge, 2002, p. 5). Dans ce sens, le projet est d'élaborer un outil original en appliquant de manière pratique la tripartition de la pauvreté proposée par Bonvin et Laruffa (2018) (cf. pp. 33-35).

Représentée sous la forme d'un cercle divisé en trois parties égales (Figure 15) reprenant chacune une définition de la pauvreté – pauvreté matérielle, pauvreté démocratique et pauvreté des opportunités – la grille d'analyse a l'ambition d'être un outil à la fois simple, concis et complet. Chacune des trois définitions est subdivisée en plusieurs aspects dénommés *domaines de vie*. Ces derniers sont au nombre de dix :

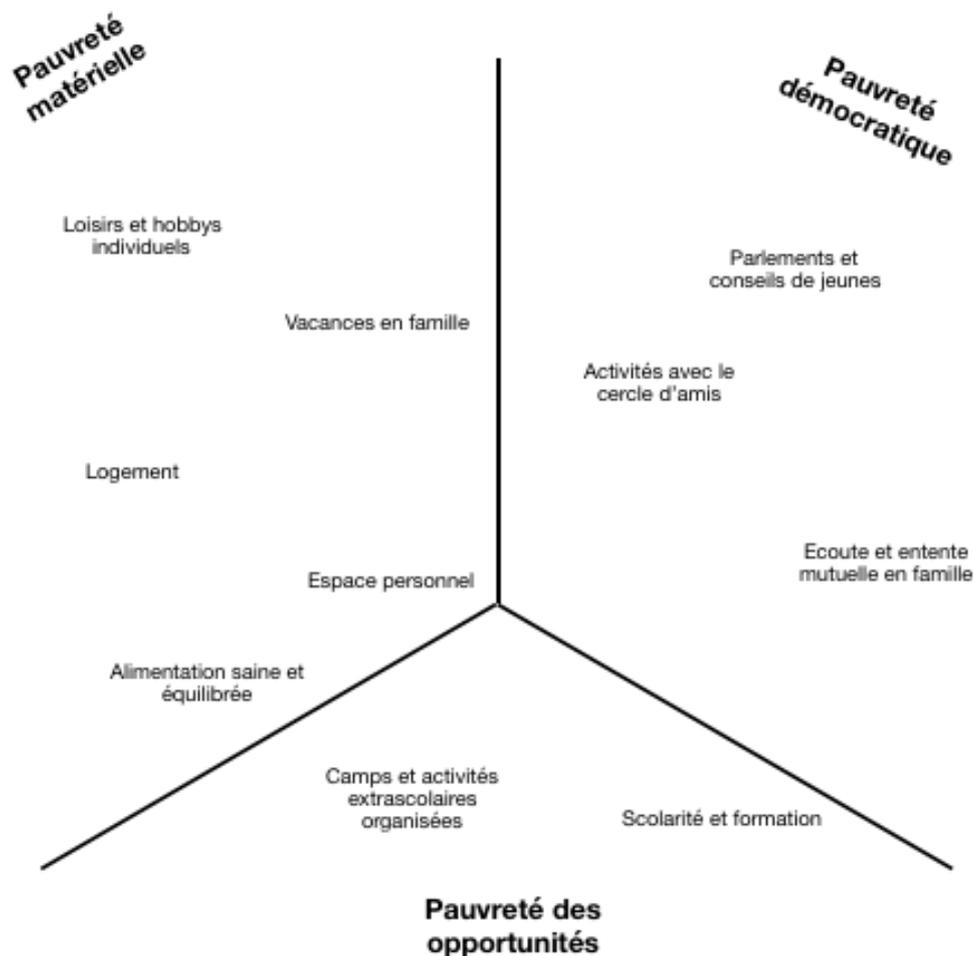
- loisirs et hobbies individuels ;
- vacances en famille ;
- logement ;
- espace personnel ;
- alimentation saine et équilibrée ;
- camps et activités extrascolaires organisées ;
- scolarité et formation ;
- activités avec le cercle d'amis ;
- écoute et entente mutuelle en famille ;
- parlements et conseils de jeunes.

L'identification et la détermination de ces domaines de vie se basent sur plusieurs sources bibliographiques (Engle, 2011, Huston, 1994, McLanahan, Astone et Marks, 1991, et Ridge, 2002) et sur le projet de recherche interdisciplinaire intitulé *Vivre ma commune* et réalisé au printemps 2018¹⁸. Le fait de traduire certains droits en domaines de vie concrets permet de les décliner et de les nuancer selon les contextes (par exemple le droit à la participation au travers des parlements de jeunes et des activités avec le cercle d'amis) et de minimiser l'aspect abstrait qui peut subsister pour certains enfants et adolescents interrogés. Par ailleurs, lors des entretiens, chaque domaine est illustré par une image (Annexe 2) ce qui permet à la fois de créer une base commune pour chaque participant, de favoriser la communication et de permettre parfois le développement d'un discours par association ou métaphore¹⁹.

¹⁷ Traduction de l'auteure de « developing a more child-centred approach to understanding the experience of poverty and social exclusion in childhood will entail a radical rethink about the conceptual frameworks with which poverty has been traditionally analysed and understood ».

¹⁸ Dans le cadre de cette recherche menée au sein de la commune de Conthey (VS), une cinquantaine d'enfants et d'adolescents (âgés de 10 à 18 ans) ont été interrogés sur leurs priorités et l'importance qu'ils portent aux différents composants de leur environnement. Source : Bonvin, N., Bozic, J., Coullery, M., et Roh, C. (2018). *Vivre ma commune. Conthey. Rapport final du projet interdisciplinaire*. 17 pages. Non publié.

¹⁹ Nous nous inspirons ici du Photolangage, méthode de travail inventée par Claire Belisle et Alain Baptiste, animateurs et psychosociologues franco-suisses.



Représentation graphique de l'importance des domaines de vie identifiés

Figure 15 : Représentation graphique de l'importance des domaines de vie identifiés, réalisée par l'auteure, 2019.

L'atout principal du présent outil repose sur le fait qu'une définition large du terme « pauvre » est alors reconnue et promue. En effet, elle comprend non seulement le manque de biens matériels (pauvreté matérielle) mais aussi des capacités à l'instar de l'appartenance sociale, l'identité culturelle, l'information et l'éducation (pauvreté des opportunités et pauvreté démocratique). Drilling le souligne :

Seul un concept qui ne réduit pas la pauvreté (...) à des facteurs économiques est vraiment valable à notre avis - en dépit des difficultés liées à la mesure de la pauvreté -, car il tient compte de la situation spécifique de l'enfance et de la première jeunesse,

c'est-à-dire du lien étroit (et de la dépendance) avec la famille d'origine, le cercle d'amis et les jeunes du même âge (2007, p. 40).

Bien que centré sur l'enfant et sa perception de la pauvreté, l'instrument ne le considère cependant pas comme entité indépendante de son milieu familial. Cet aspect est fondamental lorsqu'on estime l'impact important du revenu familial sur la situation de l'enfant. Le revenu familial influence en effet la participation des enfants à des activités parascolaires ou encore à des camps d'été (Engle, 2011), domaines d'activité qui sont par ailleurs intégrés à la grille d'analyse.

2.5.3 Enjeux et précautions éthiques

L'éthique consiste en « l'ensemble des principes moraux et des règles de conduite²⁰ » (Morrow, 2008, p.51). Les précautions éthiques visent notamment à s'assurer que les notions fondamentales de **respect**, **bénéfice** et **justice** soient respectées (Morrow, 2009). Ces trois principes sont placés au cœur de la construction de la problématique de mon Mémoire. En proposant d'étudier la pauvreté infantile du point de vue des enfants et de leurs droits en leur donnant la parole, la valorisation des enfants et la reconnaissance de leur dignité et de leur légitimité sont recherchées. Le principe de bénéfice est indissociable du concept de bienfaisance : comment améliorer le bien-être, le statut ou les droits des personnes concernées ? Partant du principe que pour tenter d'y répondre, les personnes concernées doivent être intégrées au processus, il s'agit de mener la recherche pour et avec eux et non pas uniquement sur eux (Hood, Kelley et Mayall, 1996). Mener une recherche avec des enfants et des adolescents comporte toutefois des enjeux supplémentaires. Il convient notamment de citer la différence entre les compétences, les perceptions et les références des enfants en fonction de plusieurs différences sociales (culture, âge, genre, etc.), la vulnérabilité et le risque d'être « exploité » dans la relation avec l'adulte ou encore la problématique issue de la relation de pouvoir-dominance entre l'enfant interrogé et le chercheur adulte (Morrow, 2008, p. 52).

Morrow souligne qu'il est difficile sinon impossible de prévoir l'entier des dilemmes en matière d'éthique qui peut apparaître durant une recherche (2008). En effet, l'éthique se trouve être massivement impactée par la situation et la réponse

²⁰ Traduction de l'auteure de « a set of moral principles and rules of conduct ».

exprimée. Dès lors, mener une réflexion approfondie sur les enjeux éthiques est indispensable avant de débiter toute recherche. Dans le cadre de ce présent travail, les précautions éthiques relatives à chaque méthode de recherche font l'objet d'un **protocole de recherche** (Annexes 3, 4 et 5), document mis à disposition de tous les participants avant qu'ils prennent part à la recherche. De manière générale, le protocole de recherche permet de justifier la raison de la recherche, de réfléchir à la forme requise pour le consentement, de veiller à la confidentialité et à la protection des données et finalement de penser aux possibles dédommagement et rétribution des participants.

Dans leur publication de 2013, Graham, Powell, Taylor, Anderson et Fitzgerald théorisent la note d'orientation d'ERIC (*Ethical Research Involving Children*) qui se compose de plusieurs chapitres. Deux d'entre eux fondent les notions de **consentement** et de **confidentialité** et méritent d'être abordés afin de voir comment ils sont spécifiquement traités et conçus dans le cadre du Mémoire.

Une information complète et appropriée à l'âge de la personne est une condition sine qua non pour que le **consentement** soit libre et éclairé. Ainsi, toute personne concernée par cette présente recherche reçoit une information – au minimum écrite – sur le projet et ses raisons d'être. Chaque personne prenant part à une étude doit consentir à y participer avant mais également durant la passation (Hood, 1996, p. 124). On parle alors de consentement renégociable en tout temps. Pour y parvenir, plusieurs procédures sont pensées et mises en place. Concernant le sondage aux professionnels, la question de savoir s'ils consentent ou non à participer est posée aux participants en tout début de questionnaire. En cas de réponse négative, le sondage prend fin instantanément. Par ailleurs, chacun a la possibilité de stopper sa participation à tout moment en fermant simplement le lien du sondage. Pour l'enquête menée en cadre scolaire, la direction remplit un formulaire de consentement. Lors de l'intervention in situ, chaque adolescent a le choix de prendre part ou non à la recherche. Enfin, toute personne interviewée individuellement se voit remettre un formulaire de consentement éclairé à signer, y compris par le représentant légal lorsque le/la participant(e) est mineur(e).

La question de la **confidentialité** est primordiale d'autant plus que la thématique abordée est directement liée à la vie privée des participants. Le nom de l'établissement scolaire où est réalisée l'enquête ne figure volontairement pas dans le rapport, tout comme il est spécifié sur le questionnaire distribué aux classes qu'aucun nom ou prénom ne doit être inscrit sur le formulaire. Les questions posées sont limitées aux éléments de réponse réellement nécessaires au bon déroulement de la recherche. Dans le cadre des entretiens individuels, les enfants sont impliqués dans la détermination du lieu d'entretien. Ces derniers se sentant plus à l'aise si la rencontre se déroule chez eux, je me suis rendue à domicile. A nouveau, le lieu n'est pas spécifié dans ce travail. Il est proposé à chaque enfant qui est entendu individuellement de choisir son pseudonyme (ou prénom d'emprunt) qui est utilisé dans le Mémoire. Cela permet d'expliquer l'enjeu de protéger l'identité tout en conservant l'individualité de chacun par le choix de pseudonyme (Morrow, 2008). Toujours pour des raisons de confidentialité, je me suis rendue seule aux entretiens. Comme il est très compliqué voire impossible de prendre note tout en menant l'entretien, les entretiens sont enregistrés, après accord des participants. Les enregistrements ainsi que toutes les autres données récoltées sont cependant détruites une fois ce présent travail présenté et défendu devant le jury.

3. Recherche

3.1 Population ayant pris part à la recherche

Parmi les acteurs professionnels concernés par l'envoi électronique du sondage, vingt-trois personnes ont répondu au questionnaire. Treize ont participé de manière incomplète (c.-à-d. qu'ils n'ont pas mené le sondage à son terme) alors que dix l'ont achevé. L'échantillon s'est composé d'assistant(e)s sociaux-ales, d'un(e) politologue, d'un(e) enseignant(e), d'un(e) responsable en prévention, d'un(e) cadre, d'un(e) professeur(e), d'un(e) sociologue et de délégué(e)s à la jeunesse et à l'enfance. Au sujet de la répartition de genre, 60% des participants sont des hommes et 40% des femmes.

Dans le cadre de l'étude menée dans l'établissement scolaire, quelques cent-vingt-trois adolescents ont pris part à la recherche dont cinquante-quatre filles (44%) et soixante-neuf garçons (56%). L'âge moyen des participants est de quatorze ans (14,2

ans). Une grande majorité (78%) est issue d'un foyer biparental. 18% sont membres d'une famille monoparentale et 4% appartiennent à un modèle « familial » autre (foyer).

Concernant les entretiens individuels, j'ai d'emblée eu la volonté de ne pas connaître préalablement les participants afin d'éviter l'insertion de biais. Dans ce sens, plusieurs fondations et associations œuvrant en faveur des personnes en situation de pauvreté ont été sollicitées. Après plusieurs refus, le Secours d'hiver suisse a soutenu mon travail. Après présentation du projet, la direction du secrétariat général a consenti à transmettre ma requête à une trentaine de familles de Suisse romande qui bénéficient de l'un de leurs programmes. Les personnes intéressées ont été invitées à prendre contact avec moi. Une famille de Lausanne (VD) a accepté de participer. La mère de famille élève seule ses trois enfants et exerce une activité professionnelle à temps partiel dans le secteur de la santé. Ses revenus étant jugés assez élevés pour subvenir aux besoins du foyer, elle ne bénéficie ni de l'aide sociale ni de tout autre soutien financier. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les deux enfants aînés et d'échanger avec leur mère dans un second temps :

- Domicilié à Lausanne, David²¹ a onze ans et demi. Il a deux sœurs avec qui il vit. Il suit actuellement sa scolarité dans une classe de 7^{ème} année Harnos d'un établissement scolaire de la région lausannoise. Durant ses loisirs, David aime s'adonner à différents sports (football, boxe, etc.)
- Levana²² a dix ans – tantôt onze – et vit aussi à Lausanne. Elle a un frère et une sœur avec qui elle partage le foyer ainsi qu'un autre frère avec qui elle ne vit pas. Elle est en 6^{ème} année Harnos et apprécie faire de la gymnastique et de l'équitation.

3.2 Résultats

3.2.1 Connaissance des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant

Sachant la place réservée aux droits de l'enfant ainsi qu'à leur exercice dans cette présente recherche, il est au préalable impératif de s'informer sur la compréhension

²¹ Prénom d'emprunt.

²² Prénom d'emprunt.

et la connaissance qu'ont les participants de cette thématique. Comme l'illustrent les figures 16 et 17, les acteurs professionnels ainsi que les élèves du collège du secondaire I connaissent majoritairement la notion de droits de l'enfant : Respectivement 87 et 85% des participants ont répondu par l'affirmative à la question « connaissez-vous les droits de l'enfant ? ».

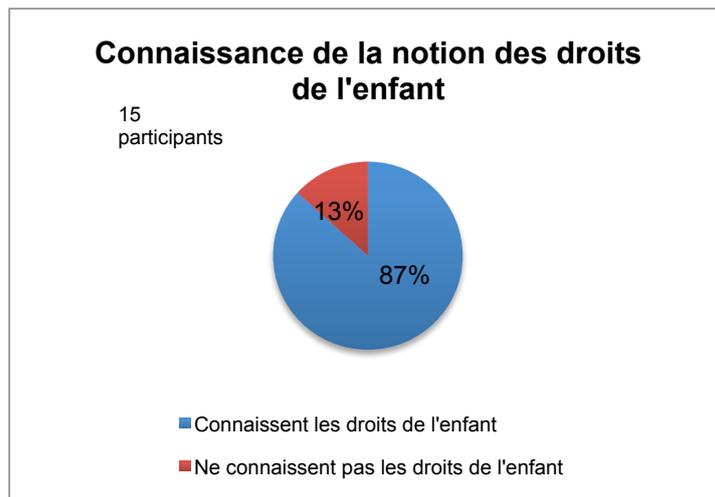


Figure 16 : Connaissance des droits de l'enfant par les acteurs professionnels, sondage novembre 2018, graphique réalisé par l'auteur.

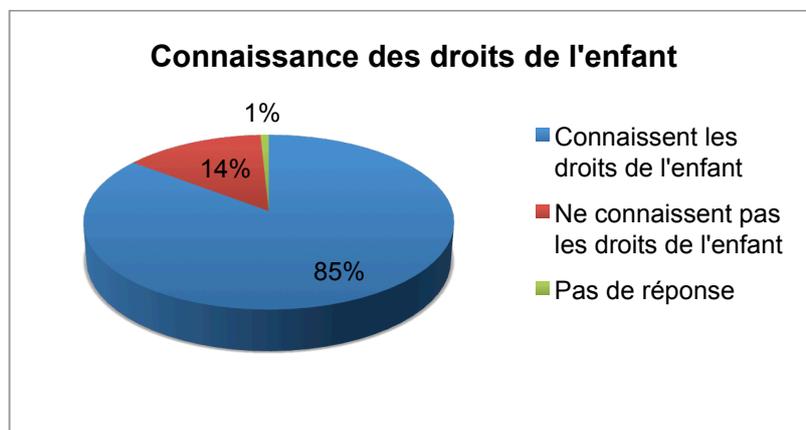


Figure 17 : Connaissance des droits de l'enfant par des élèves du secondaire I, étude janvier 2019, graphique réalisé par l'auteur.

Le constat n'est cependant pas le même lorsqu'on s'intéresse à la CDE. Si les professionnels connaissent pour la plupart le texte (80% des sondés), seulement 20% des élèves en ont entendu parler avant l'intervention effectuée dans leur école (figures 18 et 19).

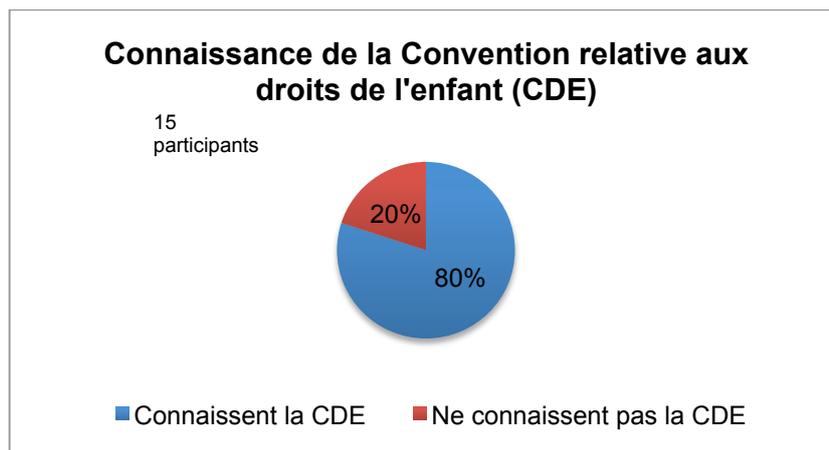


Figure 18 : Connaissance de la Convention relative aux droits de l'enfant par les acteurs professionnels, sondage novembre 2018, graphique réalisé par l'auteur.

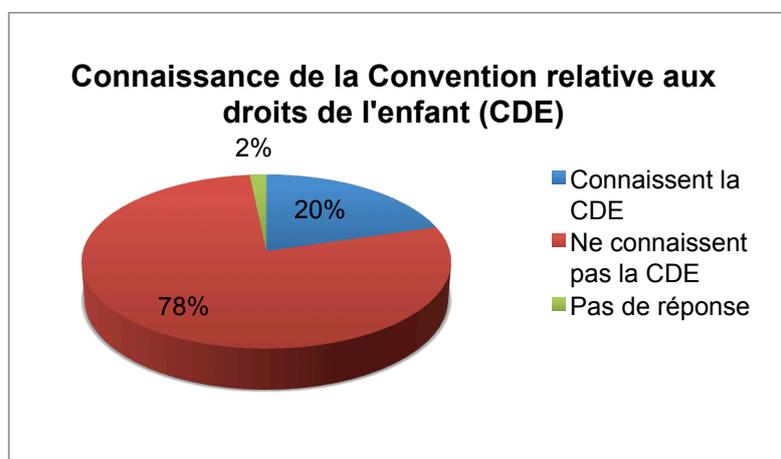


Figure 19 : Connaissance de la Convention relative aux droits de l'enfant par des élèves du secondaire I, étude janvier 2019, graphique réalisé par l'auteur.

Un des deux enfants interrogés individuellement connaît les droits de l'enfant suite à une action menée avec l'ensemble de sa classe (Annexes 6 et 7) :

A l'école, il n'y a pas longtemps (...) nous avons fait une vente de pâtisseries avec la classe et on a récolté de l'argent et on est allé donner à l'association pour le droit à l'enfance, la Chaîne du Bonheur.

De manière générale et comme l'illustre la figure 20, c'est principalement par le biais de l'enseignement dispensé à l'école et des activités y relatives (68%) que les enfants et adolescents se sont familiarisés avec les droits de l'enfant. 21% des sondés ont par ailleurs été informés dans le cadre familial et 11% par des moyens annexes tels que internet et les réseaux sociaux.



Figure 20 : Canal d'information sur les droits de l'enfant pour des élèves du secondaire I, étude janvier 2019, graphique réalisé par l'auteur.

3.2.2 Perspectives de priorisation des droits de l'enfant

Lorsque les différents participants à l'étude sont interrogés quant au(x) droit(s) qu'ils estiment être le(s) plus important(s), tous fournissent des réponses différentes. Les deux droits les plus souvent cités par les acteurs professionnels – soit le droit à un niveau de vie suffisant et le droit à la participation – apparaissent loin derrière ceux plébiscités par les adolescents (Figures 21 et 22). Dans le cadre de cette méthodologie, le droit à un niveau de vie suffisant est le septième droit mentionné et le droit à la participation figure en cinquième position.

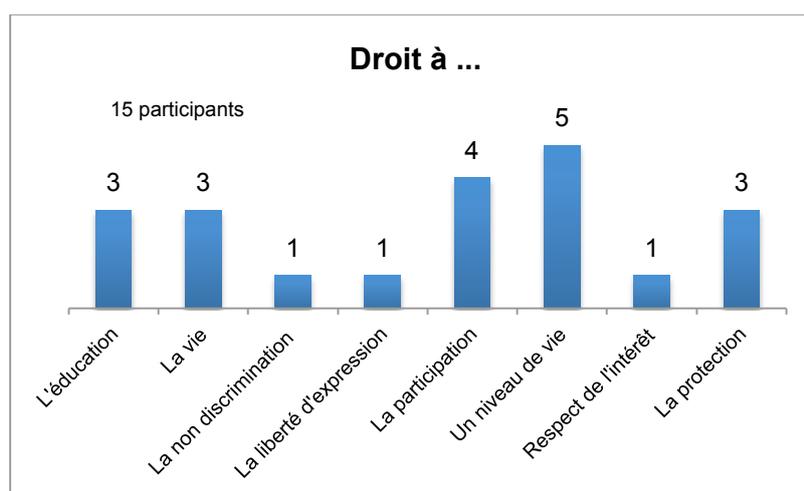


Figure 21 : Les droits de l'enfant « fondamentaux » mentionnés par les acteurs professionnels, sondage novembre 2018, graphique réalisé par l'auteur.

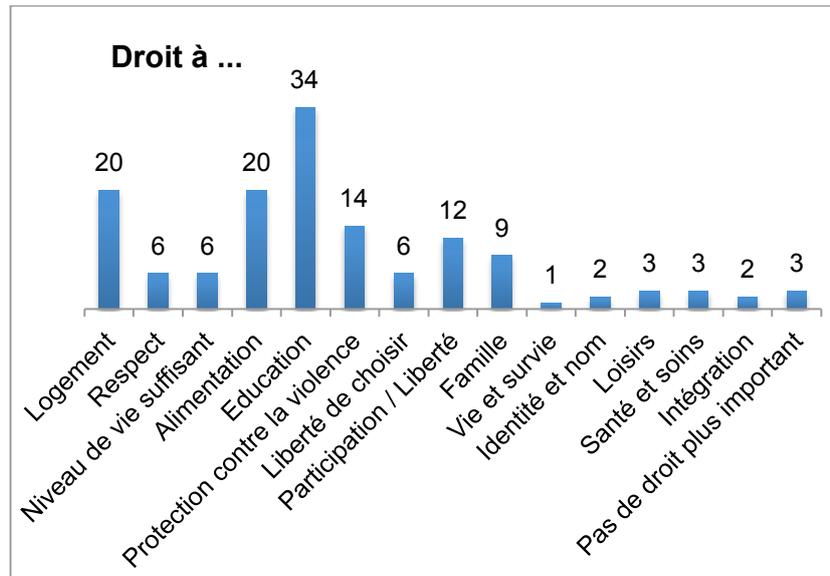


Figure 22 : Les droits de l'enfant « fondamentaux » mentionnés par des élèves du secondaire I, étude janvier 2019, graphique réalisé par l'auteure.

A ce stade, il est intéressant de mentionner que si le droit à l'éducation – droit le plus souvent invoqué par les élèves – est un droit inscrit dans la Convention (articles 28 et 29 CDE), les deux droits qui viennent ensuite – le droit au logement (avoir un toit) ainsi que le droit à l'alimentation – ne font quant à eux pas partie de la CDE. Ce constat peut en partie s'expliquer par la méconnaissance que les adolescents interrogés ont dudit texte et donc des droits qui le composent (cf. Figure 18).

Les deux entretiens individuels (Annexes 6 et 7) ont encore fait émerger trois droits supplémentaires, à savoir le droit à la protection contre la violence (article 19 CDE), à la non-discrimination (article 2 CDE) ainsi que le droit à avoir un travail exprimé comme suit par David :

Le droit d'avoir un travail (...) pour tout le monde (...) S'il fait l'école, genre un petit boulot. Je ne sais pas... Mais qu'il fasse ça gratuitement. Que ce soit gratuit. Qu'il puisse participer gratuitement mais seulement s'il a envie et pas tout le temps (...) Enfin, après c'est aux parents de voir s'ils laissent l'enfant se faire payer ou non (...) Genre distribuer les journaux, tout ça.

3.2.3 Définitions de la pauvreté

Dans le sondage et le questionnaire, les quatre définitions suivantes²³ de la pauvreté sont proposées aux participants à qui il est demandé de désigner celle correspondant le mieux à leur propre définition de la pauvreté :

- A. Sont considérées comme pauvres, les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et les services nécessaires à une vie sociale intégrée.
- B. Toute personne située en-dessous du 50% du revenu moyen annuel d'une société est en situation de pauvreté.
- C. La pauvreté se définit comme une insuffisance des ressources matérielles, culturelles et sociales.
- D. Une personne est pauvre aussitôt qu'elle ne bénéficie plus du minimum nécessaire pour garantir physiquement son existence.

La plupart des professionnels sondés (67%) conçoivent la pauvreté comme étant une insuffisance des différentes ressources qui sont à disposition de la personne. Le restant des sondés opte pour l'absence de moyens financiers (Figure 23).

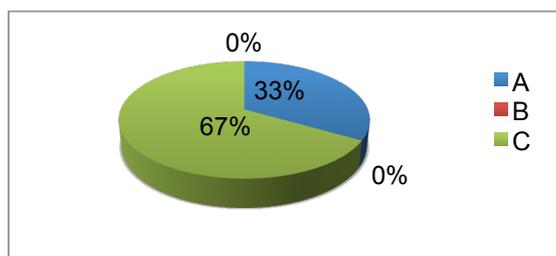


Figure 23 : Définition de la pauvreté sélectionnée par les acteurs professionnels, sondage novembre 2018, graphique réalisé par l'auteur.

Ce sont également ces deux définitions que les élèves retiennent majoritairement. Comme l'illustre la figure 24, 63% d'entre eux mettent l'accent sur l'absence ou le déficit de moyens financiers alors que 24% retiennent l'insuffisance des ressources matérielles, culturelles et sociales.

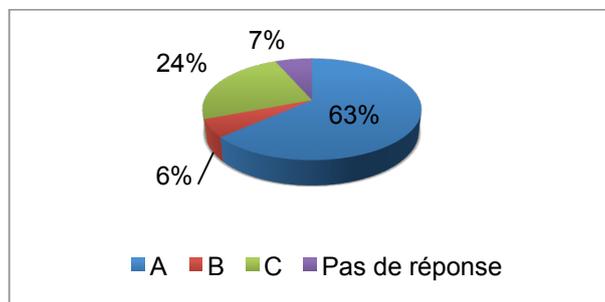


Figure 24 : Définition de la pauvreté sélectionnée par des élèves du secondaire I, étude janvier 2019, graphique réalisé par l'auteur.

²³ Chacune se distingue par l'orientation des dimensions qui la composent telles que le point de vue ou l'approche (cf. *De quoi parlons-nous ? Définitions de la pauvreté*, p. 8 ss.)

La prédominance de l'aspect financier dans les réponses de la jeune génération transparaît également dans les propos de Levana et David (Annexes 6 et 7) :

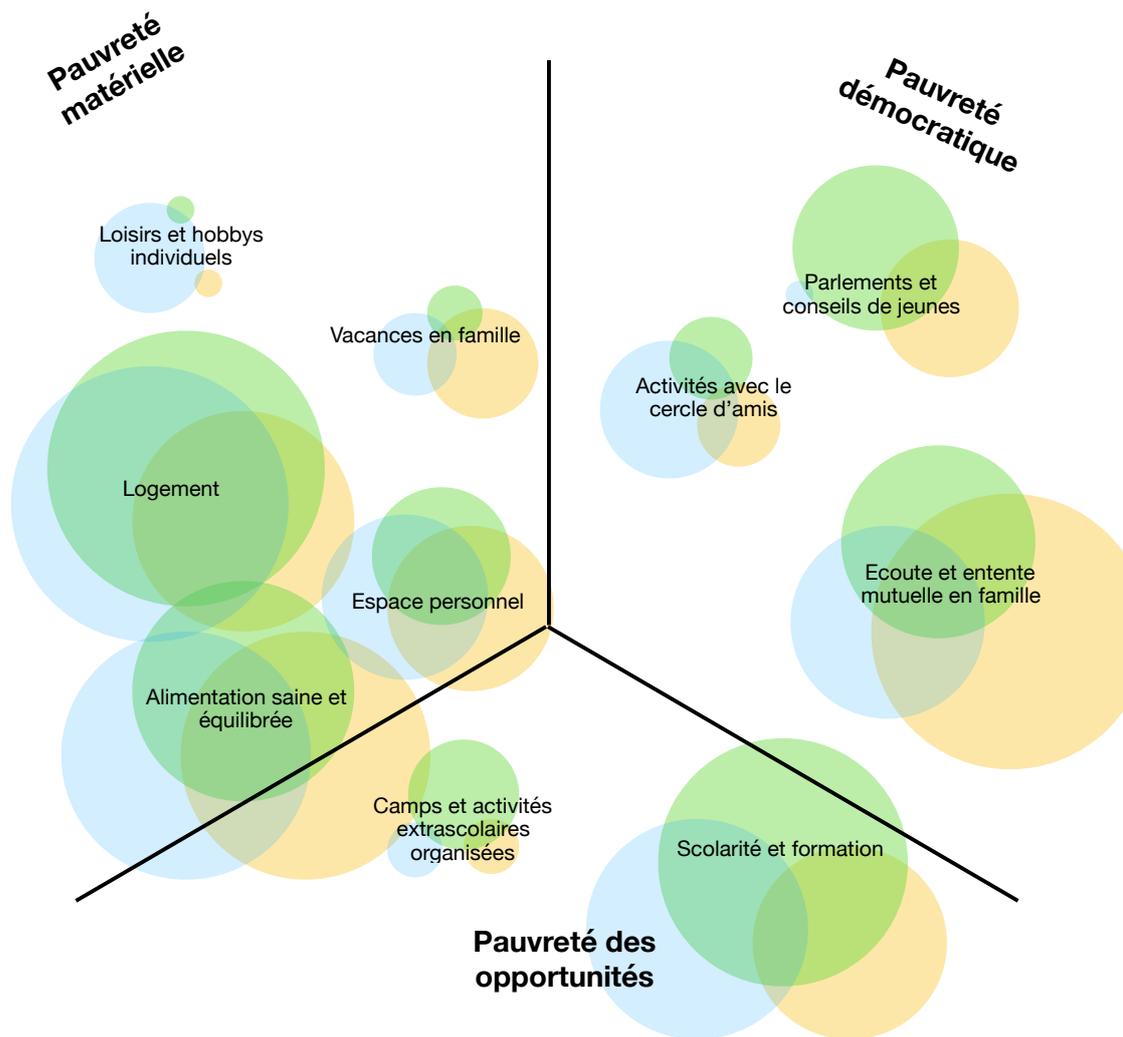
La pauvreté c'est pour moi, c'est les gens qui n'ont pas ce que tout le monde a. C'est ne pas avoir de l'argent. De ne pas vivre sous un toit. De vivre dehors ou de mourir de froid alors qu'il aurait pu vivre dedans au chaud et avoir de la nourriture. Les habits aussi.

3.2.4 Domaines de vie et d'intérêt

Les enfants et adolescents sont invités à classer les dix domaines de vie (cf. page 39) selon l'importance que ceux-ci ont pour eux. Il n'y a pas de sens à interroger les professionnels sur ce point étant donné que l'objectif est de saisir les priorités de la jeune génération dans leur vécu présent.

La représentation suivante (Figure 25) résume graphiquement cet aspect en reprenant la tripartition de la pauvreté théorisée par Bonvin (2016). Les domaines du logement, de l'alimentation, de la scolarité ainsi que ceux de l'écoute et de l'entente mutuelle en famille sont ceux qui récoltent le plus de voix à la fois lors de l'enquête en milieu scolaire et durant les entretiens individuels. Les domaines d'intérêt semblent faire l'objet d'une répartition passablement homogène avec toutefois une légère prépondérance pour ceux situés entre la pauvreté matérielle et la pauvreté des opportunités.

Dans un second temps, les participants se positionnent quant à l'influence de la pauvreté sur ces mêmes domaines (Figure 26). Cette fois-ci, la représentation intègre les réponses des acteurs professionnels. Selon les résultats, un contexte de pauvreté semble principalement avoir une influence sur les domaines réclamant des ressources matérielles et/ou financières.

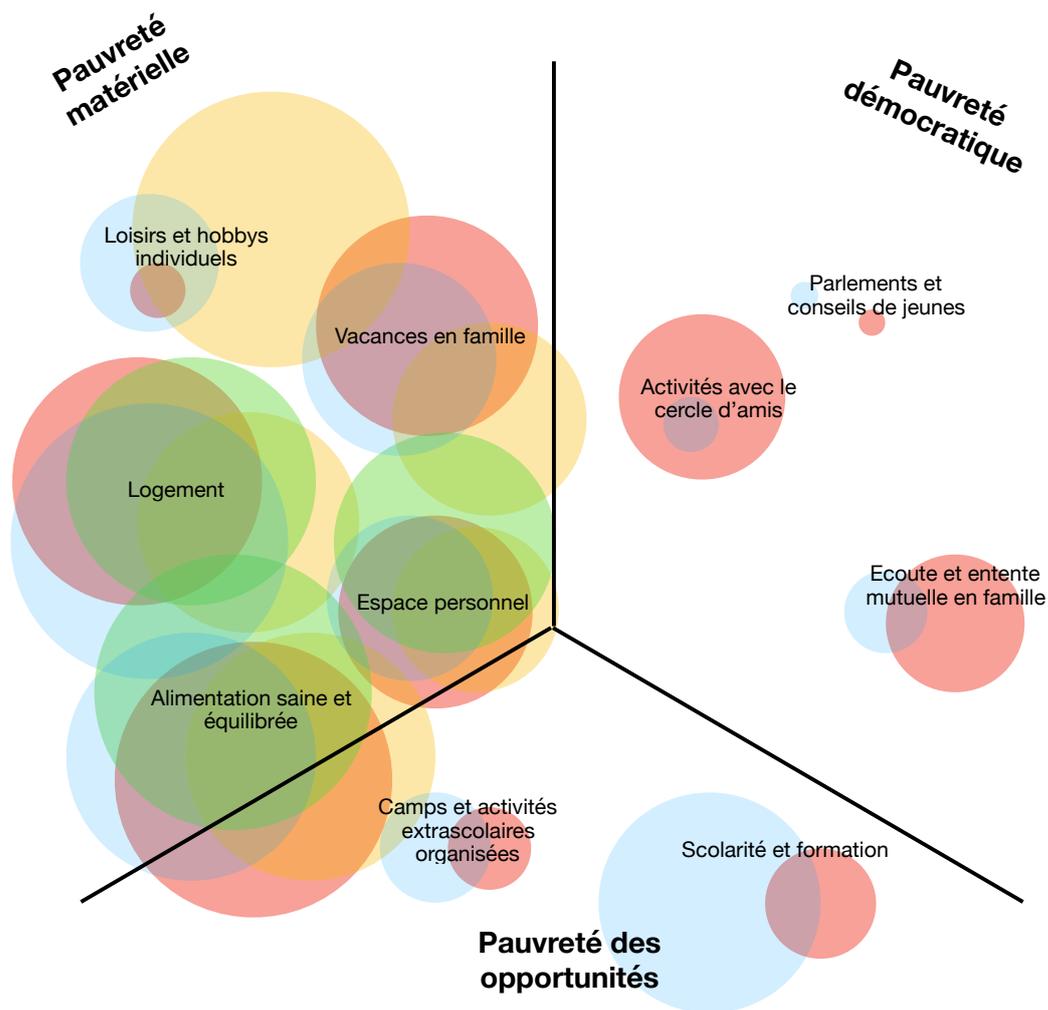


Représentation graphique de l'importance des domaines de vie identifiés

Légende :

- Enquête en milieu scolaire
- Entretien individuel No 1
- Entretien individuel No 2

Figure 25 : Représentation graphique de l'importance des domaines de vie identifiés, réalisée par l'auteure suite à l'étude de terrain et aux entretiens individuels, janvier-février 2019.



Représentation graphique de l'influence de la pauvreté sur les domaines de vie identifiés

Légende :

Acteurs professionnels

Enquête en milieu scolaire

Entretien individuel No 1

Entretien individuel No 2

Figure 26 : Représentation graphique de l'influence de la pauvreté sur les domaines de vie identifiés, réalisée par l'auteure suite à l'étude de terrain et aux entretiens individuels, janvier-février 2019.

3.3 Analyse des données

3.3.1 Mise en perspective

La présentation des résultats de la recherche sous la forme de la tripartition de la pauvreté selon Bonvin et Laruffa (2018) permet de mettre en lumière plusieurs éléments intéressants. Tout d'abord et comme déjà présupposé, le postulat selon lequel la pauvreté se résume à la seule absence de ressources financières n'est pas valable ou pour le moins incomplet. Les figures 25 et 26 montrent en effet que les domaines de vie concernés recouvrent à la fois la pauvreté matérielle, la pauvreté des opportunités ainsi que la pauvreté démocratique. Ce constat permet de nuancer la définition majoritairement retenue par la jeune génération. Pour rappel, 63% d'entre eux retiennent le déficit de moyens financiers. Grâce à la présente recherche, on remarque cependant que leur compréhension de la pauvreté ne se limite pas à ce seul aspect.

Il est également intéressant de relever que des domaines très importants pour les enfants et les adolescents à l'instar de l'entente et du soutien en famille ne sont, selon eux, pas – ou peu impactés – par une situation de pauvreté. Ces derniers ne doivent toutefois pas être omis car ils représentent de véritables facteurs de protection pouvant augmenter les chances de surmonter les difficultés liées à une situation de pauvreté et limiter ainsi les conséquences négatives de la pauvreté (Holz, 2007). A contrario, si les loisirs et hobbies individuels ainsi que les vacances en famille sont facilement influencés par la pauvreté, l'importance que les sondés leur portent est moindre. Connaître les intérêts de la population concernée par les mesures est primordial afin d'éviter de consacrer du temps et d'allouer des budgets conséquents pour des projets accessoires au détriment d'autres qui se révèlent être prioritaires pour le public-cible. Dans ce sens, ni la Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté ni le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018 ne se penchent sur la question de l'accès au logement et à une alimentation saine et équilibrée, sujets qui constituent pourtant les deux priorités des enfants et adolescents interrogés. Ces préoccupations apparaissent également dans les mots-clés les plus souvent cités lors de l'enquête réalisée dans les six classes (Figure 27).



Figure 27 : Représentation des mots-clés les plus souvent cités par des élèves du secondaire I en fonction de la récurrente, étude janvier 2019, graphique réalisé par l'auteur.

Bien qu'ayant une portée purement exploratoire, la présente recherche semble présager que les politiques et les mesures actuelles ne correspondent pas entièrement aux priorités qui sont celles de la jeune génération. Pour pallier à ce défaut, tenir compte des opinions des enfants et adolescents paraît être obligatoire. Au surplus, sachant que les activités et mesures entreprises dans le présent peuvent avoir des conséquences sur le bien-être futur (Morrow, 2008), prêter attention à l'enfant en tant qu'enfant et non pas en tant qu'adulte en devenir ne peut être que bénéfique pour son développement et son avenir en tant qu'adulte cette fois-ci.

3.3.2 Quelle place pour l'enfant et son vécu présent ?

Focaliser ce présent Mémoire sur l'enfant et son vécu actuel comporte plusieurs avantages dont certains ont déjà été évoqués tel qu'accorder le principe fondamental de la Convention relative aux droits de l'enfant que constitue le droit à la participation (article 12 CDE). Par ailleurs, ce parti-pris démontre l'importance de la contextualisation lorsqu'on parle de la pauvreté. Comme précédemment mentionné, la manière de concevoir la pauvreté doit nécessairement être rapportée au contexte dans lequel cette pauvreté existe (Tabin, 2014). Pour exemple, la participation à des parlements ou conseils de jeunes est complètement éclipsée si l'on s'intéresse uniquement au sondage des professionnels et à l'étude en milieu scolaire. Or, les entretiens individuels démontrent une réalité toute autre. L'importance accordée à ce domaine a conséquemment augmenté. La figure 25 indique que la participation aux parlements et conseils de jeunes figure en cinquième et sixième place lors des entretiens individuels contre la dixième et dernière position durant l'enquête en milieu scolaire. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les enfants interrogés lors des entretiens individuels vivent en ville de Lausanne où des offres de participation sont proposées aux enfants et

aux jeunes²⁴. À l'inverse, les classes sondées font partie d'un établissement scolaire en zone rurale, environnement où les adolescents n'ont pas un accès direct et aisé à de telles structures. De cette manière, l'importance accordée par les enfants et les adolescents à certaines thématiques peut augmenter ou diminuer très fortement selon que l'environnement dans lequel ils vivent propose ou non certaines possibilités.

Les entretiens individuels ont mis en évidence qu'outre la contextualisation de la pauvreté, il est opportun d'individualiser l'approche et les recommandations envisagées. Souvent, l'importance attribuée par l'enfant à certains aspects aux dépens d'autres est le résultat de plusieurs facteurs dont son vécu personnel et l'interprétation qu'il y porte. Pour Levana, le droit à la protection contre la violence et le principe de non-discrimination sont primordiaux (Annexes 6 et 7) : « Je trouve que toujours on devrait avoir la même égalité pour toutes les choses nécessaires de la vie, pas qu'une personne parce qu'elle est d'une autre couleur de peau qu'elle n'ait pas la même chose ».

Suite à l'entretien individuel, la mère de Levana a expliqué que son père (et grand-père de Levana) a consacré toute son existence à la défense des droits de l'Homme dans son pays d'origine jusqu'à subir plusieurs incarcérations avant d'en perdre la vie. Cet événement tragique est connu de ses petits-enfants et peut en partie expliquer l'importance que porte la jeune fille aux questions d'égalité et de protection contre la violence.

David et Levana placent la question du logement en première et troisième place sur leur échelle d'importance. Par conséquent, ce domaine est aussi source d'une forte préoccupation pour les deux enfants. Il y a quelques mois, la famille a échappé de peu à l'expulsion de son logement suite à un retard dans le règlement du loyer. La mère de famille s'est rendue de bonne heure à la gérance avec ses enfants pour tenter de trouver une solution. Cet épisode d'angoisse et d'incertitude a semble-t-il considérablement marqué les deux enfants.

²⁴ Peut être cité le Conseil des Jeunes de Lausanne (CdJL), constitué de 60 jeunes de 13 à 25 ans domiciliés dans la région lausannoise. Il vise la participation des jeunes dans la vie locale en créant notamment des projets régionaux (<http://www.cdjl.ch>) consulté le 16 février 2019.

3.3.3 Redonner le pouvoir à l'enfant

Placer l'enfant au centre du processus de recherche ou de consultation c'est l'identifier comme acteur compétent et expert de sa situation. Par ailleurs, ce postulat reconnaît l'enfant capable de développer des mécanismes individuels pour faire face à la situation, mécanismes qui sont autant de compétences nécessaires pour se sortir de la pauvreté et éviter l'effet de spirale négative (Brander, 2012). Selon Zimmermann, « il faut aussi s'interroger sur les potentiels qui leur [aux enfants] permettent de faire face eux-mêmes à leur situation et de développer des perspectives d'avenir à même de les sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion » (2007, p. 15). On admet alors qu'une solution externe construite de toutes pièces ne peut être efficace. L'enfant doit être mobilisé dans le processus de consultation. En plus de l'adéquation de la mesure, l'avantage supplémentaire de l'appel aux ressources personnelles de l'enfant apparaît.

Au surplus, le développement des ressources personnelles permet à l'enfant de renforcer sa résilience. Ce terme emprunté à la physique désigne à l'origine la résistance d'un matériau aux différents chocs²⁵. Boris Cyrulnik a contribué à la médiatisation et à l'utilisation du terme dans le domaine de la psychologie. Cette capacité à faire face aux risques qui peuvent affecter le développement tant physique, psychologique que psychosocial comprend plusieurs aspects à l'exemple des compétences se manifestant dans des conditions de tension extrême ou d'une récupération optimisée suite à un événement traumatique. Cyrulnik le souligne :

Le simple fait de constater qu'un certain nombre d'enfants traumatisés résistent aux épreuves, et parfois même les utilisent pour devenir encore plus humains, peut s'expliquer non pas en termes de surhomme ou d'invulnérabilité, mais en associant l'acquisition de ressources internes affectives et comportementales lors des petites années avec la disposition de ressources externes sociales et culturelles (2004, p. 27).

Bien que cette citation se réfère non pas aux enfants en situation de pauvreté mais à ceux ayant subi un épisode traumatique, elle s'applique toutefois remarquablement à la réalité précaire des enfants en situation de pauvreté et met encore une fois en lumière l'interdépendance entre les ressources internes, sociales

²⁵ Gilbert FRADE, Métallographie - essais mécaniques, *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 18 février 2019. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/metallographie-essais-mecaniques/>.

et culturelles. Mobiliser l'enfant est primordial car c'est au travers de la manière dont il vit la situation de pauvreté que des caractéristiques se construisent, caractéristiques qui l'amèneront, plus ou moins, à risquer de reproduire une situation de pauvreté une fois adulte. Dollé (2008) résume que « sans analyser leur expérience de la pauvreté, sans tenir compte de leurs stratégies face à ces situations, on ne peut pas comprendre les phénomènes de résilience, ni définir des modes d'aide appropriés » (p. 99).

4. Limites du travail

A ce stade, il est important de revenir sur la valeur purement exploratoire ou tout au plus descriptive de la présente recherche. Il n'y a aucune visée explicative ou représentative dans ce projet, le peu d'entretiens individuels menés ne permettant bien évidemment pas la généralisation des résultats. Le nombre restreint de témoignages n'est évidemment pas un choix mais bien le reflet d'une réalité empreinte de gêne, de honte et de silence. Trouver des personnes prêtes et disponibles à échanger sur un sujet aussi sensible s'est révélé très compliqué. A posteriori, plusieurs éléments paraissent indispensables pour mener à bien une telle expérience : tout d'abord, avoir à sa disposition une période considérable pour rendre possible l'instauration d'un lien de confiance et surtout bénéficier d'un appui externe de la part d'associations, d'organisations ou tout autre acteur au contact d'une population en situation de pauvreté. Pour ma part, sans le soutien du Secours d'hiver suisse, ce projet de mémoire n'aurait pu se réaliser.

La question du temps à disposition revient lorsqu'on imagine étendre cette recherche à une étude longitudinale. En plus d'analyser la suite du parcours des enfants et adolescents interrogés, un tel projet permettrait de constater si l'équation *pauvre un jour – pauvre toujours* se vérifie et d'observer si la pauvreté se transmet de génération en génération comme le présuppose Cazottes (2014). Une étude longitudinale offrirait également la possibilité d'évaluer la véritable efficacité des politiques actuelles en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté. Pour terminer, généraliser l'étude donnerait l'occasion de faire le point sur les chiffres actuels de la pauvreté infantile dans notre pays et d'observer une potentielle sur- ou sous-estimation de ces derniers.

Afin de proposer une analyse plus précise à la question de la pauvreté infantile, il pourrait finalement être utile de restreindre la recherche à un – ou plusieurs – canton. Cette approche permettrait d'intégrer les lois cantonales (notamment celle portant sur l'aide sociale) et de prendre en considération le rapport social cantonal. À l'heure actuelle, tous les cantons romands ont rédigé un rapport social portant sur la pauvreté sur leur territoire à l'exception du Valais qui a uniquement publié un rapport sur l'aide sociale. Les nombreuses données qui pourraient être tirées de ces divers supports apporteraient des indications supplémentaires sur le contexte économique et social, situation qui influence l'ampleur et les effets de la pauvreté.

5. Conclusion

S'intéresser à la problématique de la pauvreté infantile en Suisse constitue un sujet d'études nouveau dont seulement une petite porte a pu être ouverte dans le cadre de ce Mémoire. Avant de débiter ma recherche, mon ambition première était en effet de mettre en lumière et de parler de la pauvreté infantile en Suisse en brisant quelque peu le tabou qui règne autour de cette réalité très souvent mise sous silence malgré sa réalité plus que préoccupante. Mieux connaître les situations de pauvreté ainsi que leurs causes et effets est primordial aussitôt que l'on souhaite apporter à la problématique des réponses qui soient cohérentes et valables.

Dans un second temps, il s'agit de diffuser et relater l'opinion d'enfants et d'adolescents. L'intérêt supérieur de l'enfant et sa participation sont alors posés comme considérations principales. Les enfants et les adolescents sont reconnus comme titulaires de droits et surtout comme experts de leur situation. Par le biais des entretiens individuels et de l'enquête en milieu scolaire, il est ressorti que les opinions et les préoccupations des enfants et des adolescents divergent en partie des priorités actuelles déterminées par les politiques. Il est effectivement questionnant de savoir que les deux priorités de la jeune génération interrogée – à savoir le logement et l'alimentation – ne font l'objet d'aucune mesure ni même ne sont mentionnées dans les deux derniers rapports nationaux. Dans ce sens et bien que ma recherche ne soit pas représentative ni ne puisse être généralisée, elle me laisse l'opportunité de proposer ici quelques pistes pour l'élaboration de mesures plus à même de prendre en considération ces deux aspects. Tout d'abord, il pourrait s'agir de généraliser l'accès aux ressources adéquates pour une alimentation saine et

équilibrée pour tous. Cela pourrait se réaliser par l'octroi d'aides financières consacrées et par l'accès abordable à des services de qualité telles que les cantines. Concernant la question du logement, il serait nécessaire de promouvoir à la fois l'accès et la qualité du logement en évitant la « ghettoïsation » notamment par la mixité sociale et l'accès aux transports publics.

L'analyse des données de ma recherche et de la littérature consacrée au sujet me permettent d'affirmer l'importance que la définition de la pauvreté infantile aille au-delà d'une unique dimension matérielle. En effet, la pauvreté ne se limite pas au seul déficit de moyens financiers ou matériels. Il arrive notamment qu'un enfant, en raison de certains facteurs extérieurs, subisse l'absence d'opportunités qui risque à plus ou moins long terme d'engendrer pour lui une exclusion sociale. Si les conséquences et les effets de la pauvreté infantile sont unanimement reconnus, la manière dont chaque enfant est touché par la pauvreté est à chaque fois singulière. Dès lors, il est primordial que les acteurs concernés par l'élaboration et la mise en place de stratégies et de programmes associent des politiques universelles et à des mesures ciblées et individualisées.

Finalement, j'exprime le profond espoir que mon travail pourra faire prendre conscience de la réalité des enfants et des adolescents en situation de pauvreté dans notre pays ainsi que de l'importance et de l'urgence à y répondre en y consacrant des mesures appropriées et réalistes. Si ce travail pouvait aider à accorder une considération nouvelle et renforcée à la consultation de la jeune génération pour toute question l'intéressant, il atteindrait un but qui n'aurait même pas pu être initialement imaginé.

6. Références bibliographiques

Balestra, C. (2010). La pauvreté en Suisse : une affaire d'enfants. *Bulletin suisse des droits de l'enfant*, 16(3), I-II.

Bavaud, S., Spack, A. & Zogmal, M. (dir.) (2016). Enfance et précarisation : quelles politiques publiques pour demain ? *PRO Enfance*, 1. Repéré à http://plateformeeproenfance.ch/images/projets/brochure_prekarisation_web.pdf.

Bonvin, J.-M. (2014). Un nouvel objectif pour les politiques de solidarité : le développement des capacités. In *La solidarité en tension : individualisme, inégalités, diversité...*, 146-150.

Bonvin, J.-M. (2016, janvier). *Etre enfant pauvre dans un pays riche*. Communication présentée [le 11 novembre 2015] à la Soirée Sarah Oberson 2015, Saxon.

Bonvin, J.-M., & Laruffa, F. (2018). Human beings as receivers, doers and judges. The anthropological foundations of sustainable public action in the capability approach. In *Community, Work & Family*, 21(5), 502-518.

Bonvin, J.-M., & Stoecklin, D. (2014). The Capability Approach and Children's Rights. In C. Sarojini Hart, M. Biggeri & B. Babic (Eds.), *Agency and Participation in Childhood and Youth. International Applications of the Capability Approach in Schools and Beyond* (pp. 63-82). London : Bloomsbury Academic.

Bonvin, J.-M., & Stoecklin, D. (2016). Children's Rights as Evolving Capabilities : Towards a Contextualized and Processual Conception of Social Justice. *Ethical Perspectives*, 23(1), 19-39.

Bradbury, B., & Jäntti, M. (2001). Child poverty across twenty-five countries. In B. Bradbury, S. P. Jenkins & J. Micklewright (Eds.), *The dynamics of child poverty in industrialised countries* (pp. 62-91). Cambridge : Cambridge University Press.

Bradbury, B., Jenkins, S.P., & Micklewright, J. (2001). Beyond the snapshot : a dynamic view of child poverty. In B. Bradbury, S. P. Jenkins & J. Micklewright (Eds.), *The dynamics of child poverty in industrialised countries* (pp. 1-23). Cambridge : Cambridge University Press.

Brander, P. (2012). Background information on the Global Themes. In *Compass : Manual for human rights education with young people*. Council of Europe : Strasbourg. Repéré à <https://www.coe.int/en/web/compass/poverty>.

Caritas Suisse. (2017). *Vaincre la pauvreté des enfants : la politique doit agir*. Prise de position. Lucerne. Repéré à https://www.caritas.ch/fileadmin/user_upload/Caritas_Schweiz/data/site/was-wir-sagen/unsere-position/positionspapier/2017/7-17_prise-de-position_pauvrete_des_enfants.pdf.

Caritas Suisse. (2018). *Pour une lutte efficace contre la pauvreté en Suisse*. Prise de position. Lucerne. Repéré à https://www.caritas.ch/fileadmin/user_upload/Caritas_Schweiz/data/site/was-wir-sagen/unsere-position/positionspapier/2018/18-18_pour_une_lutte_efficace_contre_la_pauvrete_en_suisse.pdf.

sagen/unsere-position/positionspapier/2018/03-18_prise-de-position_lutte-efficace-contre-pauvrete-e-Suisse.pdf.

Cazottes, E. (2014). Pauvreté des enfants. *Perspective internationale. Spécificités*, 1(6), 150-167.

Conseil fédéral. (2010). *Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté*. Berne : OFAS.

Conseil fédéral. (2016). *Stratégie pour le développement durable*. Berne : OFCL.

Conseil fédéral. (2018). *Résultats du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018 (Rapport - avril 2018)*. Berne : DFI.

Cyrułnik, B. (2004). *Les vilains petits canards*. Paris : Editions Odile Jacob.

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). (2018). *Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse. Rapport national 2018 pour la Suisse*. Berne : DFAE.

Dollé, M. (2008). La transmission intergénérationnelle de la pauvreté. *Regards croisés sur l'économie*, (2), 97-106.

Drilling, M. (2007). Pauvre un jour, pauvre toujours ? Résultats des recherches récentes sur la pauvreté des jeunes. In Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), *Jeune et pauvre : un tabou à briser !* (pp. 35-44). Berne : CFEJ.

Engle, P. (2011). Poverty and Developmental Potential. In M. Bourdillon & J. Boyden (Eds.), *Childhood poverty: Multidisciplinary approaches* (pp. 129-147). London : Palgrave Macmillan.

European Union Agency for Fundamental Rights. (2018). *Combating child poverty : an issue of fundamental rights*. Luxembourg : Publications Office of the European Union. Repéré à <https://fra.europa.eu/en/publication/2018/child-poverty>.

Geiger Némethi, M. (2007). Les chiffres de l'aide sociale : 30% des bénéficiaires sont des enfants. In *Actes de la journée Enfants dans la précarité : La pauvreté en héritage (Lausanne, 29 novembre 2007)* (pp. 1-10). Repéré à <https://www.artias.ch/wp-content/uploads/2007/07/Actes07partiels.pdf>.

Gouttenoire, A. (2009). La protection internationale de l'enfant contre la pauvreté. In C. Neirinck (dir.), *Colloque « Droits de l'enfant et pauvreté » (Toulouse, 11 juin 2009)* (pp. 39-54). Paris : Dalloz.

Graham, A., Powell, M., Taylor, N., Anderson, D., & Fitzgerald, R. (2013). Recherche éthique impliquant des enfants. Florence : Centre de recherche de l'UNICEF - Innocenti.

Hamel, P., & Morval, M. (1997). Les plus pauvres : des professeurs qu'on ignore. *Cahiers de recherche sociologique*, (29), 29-42.

Hanson, K. (2012). Schools of thought in children's rights. In *Children's Rights from Below* (pp. 63-79). Londres : Palgrave Macmillan.

Hanson, K. (2017a). *Contenu normatif de la Convention relative aux droits de l'enfant* (Enfants et droits humains) [Présentation PowerPoint]. Bramois : Université de Genève. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/course/index.php?categoryid=15>.

Hanson, K. (2017b). *Les principes généraux de la Convention relative aux droits de l'enfant* (Enfants et droits humains) [Présentation PowerPoint]. Bramois : Université de Genève. Repéré sur la plateforme Moodle <https://moodle.unige.ch/course/index.php?categoryid=15>.

Holz, G. (2007). Pauvreté des enfants en Allemagne : moyens de prévention. In Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), *Jeune et pauvre : un tabou à briser !* (pp. 23-34). Berne : CFEJ.

Hood, S., Kelley, P., & Mayall, B. (1996). Children as Research Subjects : a Risky Enterprise. *Children & Society*, 10(2), 117-128.

Huston, C. A. (1994). Children in poverty : Developmental and policy issues. In A. C. Huston (Ed.), *Children in poverty : Child development and public policy* (pp. 1-23). Cambridge : Cambridge University Press.

Lamm, I., & Miéville, H. (2007). Face à la précarité : le lien social. Expériences en marge des réseaux traditionnels. In *Actes de la journée Enfants dans la précarité : La pauvreté en héritage (Lausanne, 29 novembre 2007)* (pp. 1-10). Repéré à <https://www.artias.ch/wp-content/uploads/2007/07/Actes07partiels.pdf>.

McLanahan, S. S., Astone, N. M., & Marks N. F. (1991). The role of mother-only families in reproducing poverty. In A. C. Huston (Ed.), *Children in poverty : Child development and public policy* (pp. 51-78). Cambridge : Cambridge University Press.

Mastor, W. (2009). Dispositions internes. In C. Neirinck (dir.), *Colloque « Droits de l'enfant et pauvreté » (Toulouse, 11 juin 2009)* (pp. 19-28). Paris : Dalloz.

Morrow, V. (2008). Ethical dilemmas in research with children and young people about their social environments. *Children's Geographies*, 6(1), 49-61.

Morrow, V. (2009). *The Ethics of Social Research with Children and Families in Young Lives : Practical Experiences*. Oxford : University of Oxford, Young Lives, Department of International Development.

Nations Unies. (1989). Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) du 20 novembre 1989. RS 0.107, état au 25 octobre 2016. Repéré à <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/index.html>.

Office fédéral de la statistique (OFS). (2012). *Pauvreté en Suisse : concepts, résultats et méthodes. Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010*. Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS). (2016a). *234000 enfants vivent dans un ménage à faible revenu* [Communiqué de presse]. Repéré à <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/kataloge-datenbanken/medienmitteilungen.assetdetail.1320143.html>.

Office fédéral de la statistique (OFS). (2016b). *Pauvreté et privations matérielles des enfants. Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014*. Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS). (2017). *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2017*. Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS). (2018b). *La pauvreté en Suisse est généralement de courte durée* [Communiqué de presse]. Repéré à : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-et-privations-materielles.assetdetail.4966932.html>.

Office fédéral de la statistique (OFS). (2018a). *Les bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2017 : Le taux d'aide sociale reste à 3.3%*. Neuchâtel : OFS.

Ostorero, C. (2007). Pauvreté et exclusion sociale des enfants et des jeunes : un tabou à briser. In Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), *Jeune et pauvre : un tabou à briser !* (pp. 6-10). Berne : CFEJ.

Pigot, N. (2007). La pauvreté en héritage ? Un regard sociologique. In *Actes de la journée Enfants dans la précarité : La pauvreté en héritage (Lausanne, 29 novembre 2007)* (pp. 1-14). Repéré à <https://www.artias.ch/wp-content/uploads/2007/07/Actes07partiels.pdf>.

Prout, A., & James, A. (1997). A New Paradigm for the Sociology of Childhood ? Provenance, Promise and Problems. In A. James & A. Prout (Eds.) *Constructing and reconstructing childhood : contemporary issues in the sociological study of childhood* (7-33). London : Routledge.

Ridge, T. (2002). *Childhood poverty and social exclusion : From a child's perspective*. Bristol : Policy press.

Rossini, S. (2007). Lutter contre la pauvreté : une détermination collective. In Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), *Jeune et pauvre : un tabou à briser !* (pp. 47-53). Berne : CFEJ.

Schuwey, C., & Knöpfel, C. (2014). *Nouveau manuel sur la pauvreté en Suisse*. Lucerne : Caritas.

Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. New York : Alfred Knopf.

Tabin, J.-P. (2014). *Comment définir la pauvreté ?* [Vidéo en ligne]. Genève : RTS Découverte. Repéré à <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/la-pauvrete/>.

Unicef. (2017). *Construire l'avenir : Les enfants et les objectifs de développement durable dans les pays riches*. Florence : Centre de recherche de l'UNICEF - Innocenti. Repéré à <https://www.unicef-irc.org/publications/891-construire-lavenir-les-enfants-et-les-objectifs-de-developpement-durable-dans-les.html>.

Widmer, E. (2017). *L'enfant dans la famille* (Sociologie de l'enfance) [Présentation Powerpoint]. Bramois : Université de Genève. Repéré à <https://moodle.unige.ch/course/index.php?categoryid=15>.

Zermatten, J. (2008). *La petite histoire d'une révolution : celle des droits de l'enfant*. Sion : Institut Kurt Bösch.

Zermatten, J. (2012, décembre). Pauvreté en Suisse : le point de vue des droits de l'enfant. *Newsletter no 7 Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)*. Repéré à <http://www.skmr.ch/frz/domaines/enfance/nouvelles/pauvrete-enfant.html>.

Zimmermann, A. (2007). La parole aux enfants et aux jeunes. In Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), *Jeune et pauvre : un tabou à briser !* (pp. 15-22). Berne : CFEJ.

7. Annexes

06.3001 – Motion : Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté

Déposée par : Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (CSSS-N)

Date de dépôt : 13 janvier 2006

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied une conférence nationale sur l'intégration professionnelle et sociale. Elle regroupera en son sein les différents acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, notamment la Confédération, les cantons, les communes, les villes, la CDAS, l'initiative des villes, l'économie ainsi que des organisations non gouvernementales. Sur la base des échanges d'expérience et de savoir auxquels ces derniers auront procédé, la Conférence élaborera un ensemble cohérent de mesures concrètes en vue de la mise en oeuvre d'un plan d'action national de lutte contre la pauvreté.

Développement

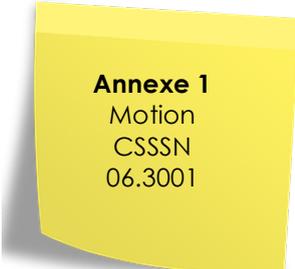
Ces dernières années ont été marquées par une aggravation du phénomène de la pauvreté en Suisse, ayant notamment pour corollaire une augmentation du nombre des personnes tributaires de l'aide sociale. En dépit de cet état de fait, la Suisse ne s'est pas encore dotée d'une véritable stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Le Conseil fédéral a certes été saisi du problème par le biais du postulat 98.3332 et a de ce fait organisé en mai 2003 une conférence nationale contre la pauvreté ; dans la foulée, il a soutenu l'idée d'un plan national de lutte contre la pauvreté en se déclarant prêt à accepter de transformer la motion 03.3332 en postulat. En outre, dans sa réponse au postulat Rossini 05.3220, signé par 101 conseillers nationaux, il a réaffirmé sa volonté de lutter contre la pauvreté et insisté sur la nécessité de promouvoir le dialogue entre les principaux acteurs intervenant dans ce domaine. Toutefois, ces déclarations de principe n'ont été suivies d'aucune action concrète visant à mettre en oeuvre une stratégie globale de lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale.

Après avoir analysé plus avant cette problématique et réfléchi notamment aux moyens politiques susceptibles d'être mis en oeuvre, la sous-commission « Droit au minimum vital » de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national est parvenue à la conclusion que la lutte contre la pauvreté passait par l'intégration sociale et professionnelle. Par conséquent, elle propose non seulement de mettre sur pied une conférence consacrée à l'intégration des personnes défavorisées sur le marché de l'emploi, mais également de procéder à une évaluation de l'ensemble des expériences menées jusqu'à présent dans la perspective de la mise en oeuvre d'un plan d'action national.

Avis du Conseil fédéral du 10 mars 2006

Le DFI a l'intention de mettre au point avec les principaux acteurs (économie, syndicats, CDAS, villes, etc.) une stratégie commune de lutte contre la pauvreté. D'une part, il faut respecter les prérogatives des cantons et des communes dans ce domaine ; d'autre part, en raison des prescriptions du frein à l'endettement inscrit dans la Constitution, la Confédération ne dispose pas d'une marge de manœuvre financière lui permettant de s'atteler à de nouvelles tâches ou d'intensifier celles qu'elle assume déjà en matière d'assurances sociales. Compte tenu de ces contraintes liées à la politique étatique et financière, le DFI organisera en 2007 une conférence nationale, qui devra élargir le champ de la réflexion et ne pas se limiter à l'insertion sociale et professionnelle.



Annexe 1
Motion
CSSSN
06.3001



<http://www.lausanne.ch/.imaging/stk/site-lausanne/galleryRotator/website/site-lausanne/lausanne-officielle/administration/logement-environnement-et-architecture/service-du-logement-et-des-gerances/stage/galleryRotatorItems/011/imageBinary/banner-pano-slg-2.jpg>



http://img.over-blog-kiwi.com/0/74/84/57/201311/ob_d55702dfd207b596faf4d99451c227d_aim2-ida.idea



http://www.francesoir.fr/sites/francesoir/files/images/49c2c566b5282558ad3de269bec9d5db58d6d3cc_field_mise_en_avant_principale_1_0.jpg



<https://lh3.googleusercontent.com/XzKOR0vIXQWkK90CtJ46CHTaPf-6oMTTDeAuvNFr4DHel-HfVdSfl6CEGpyqN4VOPhX7=s170>



<https://www.realcoake.com/wp-content/uploads/2014/07/Girls-Rooms-12-466x700.jpg>



https://www.letelegramme.fr/ar/imgproxy.php/images/2017/04/26/les-eleves-de-l-ecole-notre-dame-ici-en-recreation-hier_3397450.jpg



<https://lh3.googleusercontent.com/DgJBAfS1giOakUVZw2RXT8JOKf7va tRylko2-Xn9NneAAQKvpHspo7dpYfst1k8q3OXlpQ=s129>

Annexe 2
Dossier
d'illustrations
Entretiens
individuels



https://lh3.googleusercontent.com/Ahm1zMCnHduDhFUHUyaweFicw6mB4pCU5ModstKErC_jij9aj_JrCYTQf73FOcAcOjlsjw=s85



https://lh3.googleusercontent.com/ULsHyBqeuyLUGvo6f7TcwhgtB_39-BxS3qu_WLVBl_dzjaYHTJfFsCgfh8KiVBzS3vjD9w=s136



<http://www.condorcet-lehavre.fr/wp-content/uploads/2018/07/colonie-de-vacances-9309-camps2006photo152.jpg>

Annexe 2
suite
Dossier
d'illustrations
Entretiens
individuels

Vie privée et confidentialité

Les données recueillies au cours de la recherche seront utilisées pour la réalisation du mémoire de master. Le traitement des réponses se fera de manière anonyme. Par ailleurs, aucune information personnelle n'est requise dans le questionnaire. Concernant la conservation des données, toutes les données seront détruites une fois le mémoire remis et soutenu devant le jury.

Paiement et indemnisation

Cette recherche s'inscrit dans un travail d'étudiant, la responsable de la recherche ne bénéficie d'aucun budget. Il n'est donc pas possible de proposer une quelconque indemnisation aux participants à la recherche. Néanmoins, il leur sera proposé, via le questionnaire, d'obtenir un exemplaire du travail de mémoire une fois celui-ci terminé.

Titre du projet de recherche

Grandir « pauvre » dans un pays riche : regards sur la pauvreté infantile en Suisse
Partie 1 - Questionnaire en ligne

Information sur l'équipe de recherche

Marine COULLERY, étudiante (marine.coullery@etu.unige.ch)

Cette recherche s'inscrit dans le cadre du mémoire de fin d'études de Marine COULLERY, étudiante en Master interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE) de l'Université de Genève.

Contexte et objectifs de la méthodologie

Cette méthode de recherche doit permettre d'obtenir des informations utiles de la part d'acteurs professionnels concernés par la problématique du mémoire de recherche. Ainsi, il s'agit de permettre aux sondés d'exprimer leur point de vue sur des thématiques sélectionnées par l'équipe de recherche. Ces perspectives plus personnelles ont pour objectif de venir compléter les données théoriques déjà acquises dans la recherche bibliographique.

Conception et éléments étudiés

Le choix de soumettre le questionnaire par voie électronique s'est en quelque sorte imposé par l'absence de disponibilité d'un acteur pour un entretien. Par souci d'égalité, il a dès lors été décidé de faire passer tous les questionnaires de manière indirecte. Cette option offre en outre la possibilité au participant d'y répondre de n'importe quel endroit et à tout moment. Une première section s'intéresse à la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans un second temps, la définition de la pauvreté est soumise à diverses questions. Il est ensuite demandé d'évaluer plusieurs facteurs de risque et de protection. L'impact sur différents droits et domaines thématiques constitue la dernière section du sondage.

Origine des données et population

Le questionnaire a été créé sur la plateforme [sondageonline.ch](https://www.sondageonline.ch/s/3e4ac9d). Il est disponible au lien suivant : <https://www.sondageonline.ch/s/3e4ac9d>. Ce dernier a été envoyé à des professionnels de services, conseils, institutions, commissions, autorités et associations de toute la Suisse romande. Ces derniers occupent des postes tels que : assistant social, assistant socio-éducatif, chargé du secteur de la pauvreté, juge pour mineurs, sociologue, curateur, éducateur, délégué à la jeunesse et membre d'association. Le délai de participation a été fixé à fin novembre 2018.

EXIGENCES ETHIQUES Consentement éclairé

Chaque participant se voit remettre, en plus du lien du questionnaire un document l'informant sur la recherche. Y sont indiqués le but, la méthodologie ou encore l'utilisation qui sera faite des données. En effet, pour que le consentement soit valable, il est indispensable que la personne soit pleinement informée. Au début du questionnaire, il est demandé au participant s'il consent à prendre part à l'étude. En cas de réponse négative, le questionnaire se termine.

Annexe 3
Protocole de
recherche
Questionnaire
aux
professionnels

Vie privée et confidentialité

Les données recueillies au cours de la recherche seront utilisées pour la réalisation du mémoire de master. Celles-ci pourront apparaître, sous forme de statistiques, mais toujours de manière anonymisée. Concernant la conservation des données, toutes les données seront détruites une fois le mémoire remis et soutenu devant le jury.

Paiement et indemnisation

Cette recherche s'inscrit dans un travail d'étudiant, la responsable de la recherche ne bénéficie d'aucun budget. Il n'est donc pas possible de proposer une quelconque indemnisation aux participants à la recherche. Comme précédemment stipulé, une courte présentation est proposée à chaque classe afin que les participants saisissent la portée de leur collaboration. Durant cette intervention, les enfants ont la possibilité de donner leur avis sur la recherche et sur leur participation. Par ailleurs, un exemplaire de la Convention des droits de l'enfant est mis à disposition des participants.

Titre du projet de recherche

Grandir « pauvre » dans un pays riche : regards sur la pauvreté infantile en Suisse

Partie 2 - Enquête menée dans un établissement scolaire

Information sur l'équipe de recherche

Marine COULLERY, étudiante (marine.coullery@etu.unige.ch)

Cette recherche s'inscrit dans le cadre du mémoire de fin d'études de Marine COULLERY, étudiante en Master interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE) de l'Université de Genève.

Contexte et objectifs de la méthodologie

Cette méthode de recherche doit permettre d'impliquer les enfants d'une école dans une réflexion autour de la pauvreté infantile. Il s'agit de prendre en compte l'opinion de tous les enfants, sans distinction aucune, qu'ils soient touchés ou non par la pauvreté. Cette perspective inclusive offre la possibilité à chacun de s'exprimer sans être stigmatisé ou « étiqueté » comme étant « pauvre ». Par ailleurs, cette recherche pourrait permettre d'identifier de nouvelles thématiques qui seront abordées dans la troisième méthode (entretiens individuels).

Conception et éléments étudiés

La recherche prend la forme d'un questionnaire constitué d'une dizaine de questions. La participation à ce dernier est strictement anonyme. Les enfants sont invités à donner leur propre définition de la pauvreté, de définir le droit le plus important pour eux ou encore de classer des domaines thématiques selon l'importance qu'ils ont pour eux. D'entente avec la direction de l'établissement scolaire, une présentation de la recherche, de ses objectifs et du « pourquoi » de l'intervention sera proposée à chaque classe participant à la recherche.

Origine des données et population

La recherche est menée dans six classes de niveau 10H et 11H d'un établissement scolaire secondaire I du canton de Berne. Les participants devraient alors être âgés de 12 à 15 ans. Un peu plus de cent-vingt adolescents constituent les six classes concernées.

EXIGENCES ETHIQUES Consentement éclairé

Pour que le consentement soit valable, il est primordial que les enfants soient pleinement informés sur la recherche. Ainsi, une information écrite et adaptée à l'âge des participants sera jointe au questionnaire. La recherche étant menée dans un établissement scolaire, le consentement doit être donné par la direction générale de l'école. A ce titre, un formulaire de consentement ainsi que les informations nécessaires ont été transmis au directeur. Ce dernier ne juge pas nécessaire que les parents et/ou représentants légaux soient informés, son seul consentement étant suffisant.

Vie privée et confidentialité

Les données recueillies au cours de la recherche sont utilisées pour la réalisation du mémoire de master. Celles-ci peuvent apparaître dans le texte mais toujours de manière anonymisée. Concernant la conservation des données, toutes les données sont détruites une fois le mémoire remis et soutenu devant le jury.

Paiement et indemnisation

Cette recherche s'inscrit dans un travail d'étudiant, la responsable de la recherche ne bénéficie d'aucun budget. Il n'est donc pas possible de proposer une quelconque indemnisation aux participants à la recherche. Néanmoins, il leur est proposé, via le formulaire de consentement, d'obtenir un exemplaire du travail de mémoire une fois celui-ci terminé.

Titre du projet de recherche

Grandir « pauvre » dans un pays riche : regards sur la pauvreté infantile en Suisse
Partie 3 - Entretien individuel

Information sur l'équipe de recherche

Marine COULLERY, étudiante (marine.coullery@etu.unige.ch)

Cette recherche s'inscrit dans le cadre du mémoire de fin d'études de Marine COULLERY, étudiante en Master interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE) de l'Université de Genève

Contexte et objectifs de la méthodologie

L'entretien individuel semi-directif, en tant que méthode d'enquête qualitative, doit permettre d'orienter le discours des enfants interrogés autour de thèmes définis au préalable par la responsable de la recherche. Le but de recourir à des entretiens est de compléter les données résultant de l'enquête menée en classe (méthode 2). La condition de l'entretien permet d'obtenir des informations avec un haut degré de précision et d'individualité. En effet, la possibilité de relancer le dialogue, d'interagir ou de demander des précisions est primordiale.

Conception et éléments étudiés

Par souci d'équité, seule la responsable de la recherche est présente durant l'entretien. A ce sujet, un enregistrement vocal de la discussion est fait. Cela permet à la responsable de la recherche de retranscrire les dires du participant. Les questions, préparées avant la recherche, sont structurées et inscrites dans un guide d'entretien. Par ailleurs, des supports autres sont utilisés pour développer la discussion (dessins, photos, etc.)

Origine des données et population

Pour cette troisième méthode de recherche, un contact a été pris avec Mme Monika Staempfli du Secours d'hiver Suisse. Cette dernière a transmis la demande de participation à la recherche à plusieurs familles de Suisse romande. En cas d'intérêt, elles ont alors eu l'occasion de prendre contact avec la responsable de la recherche. Finalement, deux entretiens individuels ont lieu avec des enfants et un avec une mère de famille souhaitant prendre part au projet.

EXIGENCES ETHIQUES Consentement éclairé

Pour que le consentement soit valable il est primordial que chaque participant soit pleinement informé sur la recherche. Cela se fait en deux temps. Comme indiqué ci-dessus, une information est délivrée au début de l'entretien. De plus, une information écrite est fournie avec le formulaire de consentement. Les participant à la recherche étant mineurs, il est nécessaire d'obtenir le consentement des parents. Ainsi, le formulaire doit également être signé par le représentant légal de l'enfant. Ce dernier devant aussi être tenu informé de la recherche, une fiche informative accompagne le formulaire de consentement. Ce formulaire, dûment complété et signé est remis à l'équipe de recherche le jour de l'entretien.
Pour terminer, le participant est informé que son consentement peut être renégocié à tout moment de la recherche et qu'il peut se retirer quand il le souhaite, sans désagrément aucun.

Interview 1

Est-ce que je peux te demander de te présenter ?

J'habite à Lausanne. J'ai 11 ans et demi. J'ai deux sœurs, une sœur et une demi-sœur. Je vis à la maison avec ma mère et mes sœurs. Je suis en 7^{ème} Harmos.

En dehors de l'école, qu'aimes-tu faire ?

J'aime bien jouer au foot, la gym et faire de la boxe.

Est-ce que tu sais ce que sont les droits de l'enfant ?

Non.

Tu n'en as jamais entendu parlé ?

Non.

[Courte présentation des droits de l'enfant au moins de la fiche Les dix droits fondamentaux pour les enfants]

Quel est, pour toi, le droit de l'enfant le plus important ?

Le droit d'avoir un travail.

Un travail ? Qu'entends-tu par un travail ? Pour un enfant ou pour son avenir ?

Pour tout le monde.

Pour que l'enfant puisse travailler ?

Oui

En dehors, en plus de l'école ?

S'il fait l'école, genre un petit boulot. Je ne sais pas... Mais qu'il fasse ça gratuitement. Que ce soit gratuit. Qu'il puisse participer gratuitement mais seulement s'il a envie et pas tout le temps.

Tu dis donc qu'il puisse travailler à côté de l'école s'il a envie. Mais qu'il ne soit pas payé pour cela donc ?

Oui. Enfin, après c'est aux parents de voir s'ils laissent l'enfant se faire payer ou non.

Et toi, c'est quelque chose que tu voudrais faire à côté de l'école ?

En ce moment j'ai beaucoup de choses. J'aimerais bien mais je n'ai pas le temps.

Quand tu dis travailler, tu penses à quoi comme travail ?

Genre distribuer les journaux, tout ça.

C'est quelque chose que toi, si tu avais plus de temps, tu aimerais faire ?

Oui.

Quand tu me parles de l'école, c'est quelque chose d'important pour toi aussi, la formation ?

Oui c'est important parce que par exemple tout ce qui est genre sportif, là il n'y a pas forcément besoin d'un diplôme mais si tu veux faire scientifique ou bien prof, tu dois avoir un diplôme donc c'est important.

Selon toi, qu'est-ce que la pauvreté ?

La pauvreté c'est pour moi, c'est les gens qui n'ont pas ce que tout le monde a. Par exemple, quand on voit les gens dehors en train de demander l'argent, c'est-à-dire ceux qui font la manche, ils ont... Moi je sais pas pourquoi mais moi je pense que la pauvreté, ouais, bon tu n'as pas beaucoup de choses et puis je me demande aussi pourquoi au lieu de faire la manche ils ne vont pas travailler.

Quand tu dis qu'ils ne vont pas travailler, de ton point de vue, c'est pour quelle raison ?

Après, peut-être parce qu'ils n'ont pas un diplôme. Peut-être parce qu'ils n'ont pas travaillé quand ils étaient petits, ils ont des problèmes.

Si je reprends ce que tu disais, c'est l'idée que des gens qui n'ont peut-être pas ce que les autres ont. Ca peut être quoi comme « choses » ?

Genre un loyer, un budget et puis je ne sais pas. Des choses nécessaires, la nourriture aussi.

Ici, j'ai préparé une série de mots qui sont ressortis fréquemment lorsque les acteurs professionnels ont parlé de pauvreté. Par rapport à ces mots, peux-tu me dire ceux qui, selon toi, peuvent être en lien avec la pauvreté ?

Solitude, Gêne/honte, privations, misère, maltraitances, injustice, faim, consommation et exclusion sociale.

Classement des images/représentations selon l'importance qu'elles ont pour toi

1. logement
2. école
3. alimentation
4. soutien écoute famille
5. parlement de jeunes
6. espace privé
7. les activités organisées
8. jeux / moments entre amis
9. vacances en famille
10. loisirs individuels

Le plus influencé

La nourriture, le logement, l'écoute le soutien en famille et l'éducation, l'espace privé : les cinq les plus influencés par la pauvreté.

Comment ces domaines sont-ils influencés par la pauvreté selon toi ?

Comme déjà pratiquement tout est de l'argent : nourriture, logement, espace privé, déjà ça représente un peu. Des gens qui sont pauvres n'ont pas forcément tout pour avoir ça pour eux.

Et ces domaines - soutien et écoute en famille, éducation - tu as une idée comment ça peut être influencé par la pauvreté ?

Bah, finalement, ce n'est pas trop influencé. Moi je pense qu'on a pas besoin d'argent pour les deux derniers trucs [éducation et soutien et écoute en famille]. Les réunions de famille peuvent se faire en marchant, dans une ferme ou dans une forêt. L'apprentissage, à part les écoles privées c'est gratuit.

Est-ce qu'alors ces domaines ne sont finalement pas influencés par la pauvreté ?

Non.

Que trouver comme autres alternatives ?

Je proposerais de voir par caméra tous les jours dans chaque lieu du pays si des gens font la manche et puis si on en trouve, de les ramener à une association pour les aider.

Interview 2

Est-ce que je peux te demander de te présenter ?

J'ai dix ans, je vais avoir onze ans. J'habite à Lausanne. J'ai un frère et une sœur et un autre frère. Je vis avec ma sœur, mon frère et ma mère mais sans mon petit frère. Je suis en 6^{ème} année Harmos.

A côté de l'école, qu'est-ce que tu aimes bien faire ?

La gym et l'équitation.

Est-ce que tu sais ce que sont les droits de l'enfant ? En as-tu déjà entendu parlé ?

Oui.

Où en as-tu entendu parlé ?

A l'école, il n'y a pas longtemps.

Avez-vous fait une activité en lien avec les droits de l'enfant ?

Oui. Nous avons fait une vente de pâtisseries avec la classe et on a récolté de l'argent et on est allé donner à l'association pour le droit à l'enfance, la Chaîne du Bonheur.

[Courte présentation des droits de l'enfant au moins de la fiche Les dix droits fondamentaux pour les enfants]

Quel est, pour toi, le droit de l'enfant le plus important ?

Le droit d'être protégé dans la maltraitance. Et aussi celui de la non-discrimination.

Selon toi, qu'est-ce que la pauvreté ?

C'est ne pas avoir de l'argent. De ne pas vivre sous un toit. De vivre dehors ou de mourir de froid alors qu'il aurait pu vivre dedans au chaud et avoir de la nourriture. Les habits aussi.

Qu'est-ce qui, selon toi, différencie un enfant pauvre d'un autre enfant ?

Un enfant pauvre il ne peut pas manger la même chose qu'un enfant avec de l'argent on va dire. Un enfant pauvre il a on va dire tous les jours les mêmes habits. Alors qu'un enfant avec de l'argent il va changer de vêtements tous les jours et ils ont de la nourriture.

Cela reprend ce que tu me disais dans la définition tout à l'heure.

Ici, j'ai préparé une série de mots qui sont ressortis fréquemment lorsque les acteurs professionnels ont parlé de pauvreté. Par rapport à ces mots, peux-tu me dire ceux qui, selon toi, peuvent être en lien avec la pauvreté ?

Exclusion sociale, gêne/honte, faim, solitude/isolement, peur, délinquance selon les contextes, injustice, stress, consommations selon les contextes, misère, inégalité des chances, vulnérabilité, privations selon les contextes, maltraitance.

Classement des images/représentations selon l'importance qu'elles ont pour toi

1. Ecoute soutien en famille
2. Alimentation
3. Logement
4. Education / école
5. Espace privé individuel
6. Parlement conseil de jeunes
7. Vacances en famille
8. Activités entre amis

9. Camp, activités organisées

10. Loisirs individuels

Parmi ces domaines, lesquels sont le plus influencés par la pauvreté ?

Les loisirs individuels, enfin, tout ce qui s'achète quoi : l'alimentation, le logement, l'espace privé aussi parce que si t'as pas un toit tu ne peux pas te faire un espace à toi. Les vacances sont beaucoup influencées.

Je trouve que toujours on devrait avoir la même égalité pour toutes les choses nécessaires de la vie, pas qu'une personne parce qu'elle est d'une autre couleur de peau qu'elle n'ait pas la même chose.